



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Première Commission

3^e séance

Mardi 9 octobre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Avant de poursuivre, je voudrais rappeler encore une fois aux délégations que les déclarations doivent être limitées à 10 minutes, ou moins si possible, lorsque les délégations interviennent en leur nom propre, et à 15 minutes lorsqu'elles interviennent au nom de plusieurs délégations. En fonction du travail de la Commission, une délégation peut être invitée à intervenir plus tôt que prévu, aussi j'invite les différentes délégations à se tenir prêtes afin de pouvoir, si le cas se présentait, intervenir avant le moment prévu.

M. Grinius (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, pour votre élection et d'exprimer l'espoir que, sous votre direction, la session de la Commission débouchera sur des résultats probants. Étant donné les contraintes de temps, je demanderai aux délégations de se reporter au texte intégral de cette déclaration, qui leur a été distribué, et dont je n'aborderai que les aspects saillants.

Le Premier Ministre du Canada, Stephen Harper, dans les propos qu'il a tenus ici à New York le mois

dernier, a reconnu que la tâche consistant à arrêter la prolifération des armes nucléaires, biologiques ou chimiques est difficile et parfois déconcertante, et qu'aucun pays ne peut à lui seul l'assumer. Dans le contexte planétaire d'aujourd'hui, a fait observer le Premier Ministre Harper, le succès exige des efforts concertés.

Étant donné la conjoncture actuelle, les travaux de cette commission revêtent une importance particulière. Par principe et conformément à ses orientations, le Canada croit en l'avènement d'un monde pacifique, exempt d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. C'est aussi ce principe fondamental qui doit continuer à guider les travaux de la Commission.

À cet égard, nous avons été témoins d'une évolution constructive dans un certain nombre de domaines importants. C'est ainsi qu'en juin, le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur la vérification sous tous ses aspects, présidé par un Canadien, est parvenu à un accord. Il s'agit d'un des premiers rapports consensuels d'un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur une question liée à la sécurité depuis quelques années. Nous saluons aussi les progrès modestes mais néanmoins importants réalisés lors de la troisième Conférence des États parties chargée d'examiner la Convention sur certaines armes classiques, la première réunion du nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire et la sixième Conférence d'examen de la Convention sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Des progrès ont également été réalisés dans le domaine des armes légères et de petit calibre. Pendant la dernière semaine du mois d'août, le Canada a accueilli une réunion élargie tenue à Genève dans le but de faire progresser nos travaux collectifs sur les principes relatifs au contrôle des transferts d'armes légères et leur application pratique. Cette réunion a montré que des travaux informels et ciblés peuvent compléter le processus officiel et contribuer utilement à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Au cours de la dernière année, des avancées notables ont été accomplis vers la négociation éventuelle d'un Traité sur le commerce des armes. Le commerce irresponsable et non réglementé des armes ne fait qu'aggraver la myriade de conflits qui font rage à l'échelle de la planète. Le Canada est convaincu qu'un Traité sur le commerce des armes pourrait servir de cadre utile aux mécanismes en place, y compris entraîner une diminution des conflits dans le monde. Le Canada se réjouit de la rigueur et de la portée des soumissions nationales et collaborera étroitement avec le Groupe d'experts gouvernementaux afin d'examiner la viabilité, la portée et les paramètres d'un tel traité.

Nous sortons d'une période de stagnation relative en ce qui a trait aux enjeux du désarmement et entrons dans une ère où la communauté internationale s'attache à renforcer collectivement la sécurité de tous. Nous plaidons en faveur de l'universalisation du TNP, de la Convention sur les armes chimiques, de la Convention sur les armes biologiques et la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Il est essentiel que les armes de destruction massive demeurent à tout jamais hors de la portée des acteurs non étatiques. À cette fin, l'adoption à l'unanimité de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en avril 2004, témoigne de la détermination de la communauté internationale de faire obstacle aux acteurs non étatiques qui cherchent à obtenir des armes de destruction massive. Nous devons aussi interrompre collectivement le flot d'armes classiques vers de tels groupes.

(l'orateur poursuit en français)

Nous saluons l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a contribué à

l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques. Presque tous les pays sont désormais des États parties à ce traité et notre premier objectif – la destruction des stocks – est à notre portée. Même si elle ne jouit pas de la même visibilité face à d'autres enjeux plus médiatisés, la Convention sur les armes chimiques est sans conteste le traité ayant connu le plus de succès dans l'élimination d'une catégorie complète d'armes à la faveur d'un instrument de désarmement universel et juridiquement contraignant.

Le succès de la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, tenue en 2006, confirme à nouveau que l'interdiction de base au cœur du Traité sur les armes biologiques demeure très pertinente dans un monde où la technologie évolue rapidement. Le Canada a mis au point toute une série de propositions pratiques visant à accroître l'efficacité et le pouvoir de la Convention, ouvrant ainsi la voie à la sixième Conférence d'examen. Nous continuerons à travailler avec les autres États parties afin de préparer le terrain en vue de la septième Conférence d'examen, de manière à nous rapprocher des buts poursuivis par le Traité.

(l'orateur reprend en anglais)

Le succès modeste de la Commission préparatoire du Traité sur la non-prolifération nucléaire de 2007 représente une bonne nouvelle qui, nous l'espérons, débouchera sur des gains plus concrets lors des prochaines réunions. Il reste néanmoins des défis très importants à relever. Le Canada demeure fortement préoccupé par la nature et l'étendue du programme nucléaire iranien, ainsi que par l'incapacité de l'Iran à honorer ses obligations internationales conformément aux résolutions 1696 (2006), 1737 (2006) et 1747 (2007) du Conseil de sécurité. S'agissant de la République populaire démocratique de Corée, le Canada continue d'appuyer les pourparlers à Six et accueille favorablement l'accord du 13 février. La fermeture en juillet de la centrale nucléaire de Yongbyon représente un jalon décisif vers une dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne. De nombreux aspects doivent cependant être encore négociés.

Parmi les principales questions en instance figure le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Afin que ce traité puisse entrer en vigueur, 10 États figurant à l'annexe 2 du Traité doivent le ratifier. Le Canada s'est rallié au consensus touchant la déclaration finale lors de la Conférence en vue de favoriser

l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue en septembre en application de l'article XIV. Nous continuons d'exhorter tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité et à œuvrer au parachèvement de son réseau de vérification – le Système de surveillance international – qui, à de nombreuses reprises, a prouvé sa capacité à détecter des explosions suspectes survenues lors d'essais nucléaires menés partout dans le monde.

Le rapport présenté cette année par la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale (A/62/27) fait état de travaux plus substantiels que dans les rapports de l'année dernière. Le Canada se félicite du fait que l'innovation de l'année dernière, à savoir l'Initiative des six présidents, se poursuive avec succès en 2007.

Ce travail d'équipe réalisé par les présidents de la Conférence du désarmement a permis de récolter des dividendes au cours de l'année dernière, à savoir la nomination de coordonnateurs, un pour chacun des sept points importants de l'ordre du jour de la Conférence. Le rapport de 2007 de la Conférence du désarmement (A/62/27) renvoie aux documents exposant les résultats des consultations menées auprès des coordonnateurs, y compris le rapport sur les consultations menées par l'ancien ambassadeur canadien sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Lors du sommet de juin du Groupe des Huit (G-8) à Heiligendamm, le Canada et ses partenaires du G-8 ont réaffirmé leur ferme soutien aux efforts en cours afin de lever l'impasse qui paralyse la Conférence du désarmement. D'ici l'horizon 2008, il apparaît clairement que cette instance suscite encore des espoirs. Le Canada appuie les efforts des présidents sortants et futurs de la Conférence du désarmement afin qu'ils arrêtent les recommandations qui lui permettront de poursuivre les négociations pour lesquelles elle a été créée.

Ces dernières années, la Première Commission a montré qu'elle était capable de mener à bien des réformes et nous envisageons avec intérêt la poursuite de ces progrès. Le Canada contribuera activement aux discussions structurées sur des thèmes clefs, y compris la vérification, la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, la non-prolifération nucléaire et le contrôle des armes classiques. Nous travaillerons également de manière constructive avec des partenaires sur tout un éventail de questions. Dans la mesure où, dans ses délibérations, cette instance universelle

s'attaquera rigoureusement et de façon constructive aux nombreux défis du désarmement multilatéral, elle donnera une impulsion essentielle à la poursuite de nos efforts dans les enceintes compétentes.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord, à l'instar d'autres orateurs, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Le désarmement et la non-prolifération sous tous leurs aspects sont les fonctions centrales des Nations Unies. Les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, ont toujours constitué la principale préoccupation des États Membres. Les armes classiques, en particulier les armes de petit calibre, les mines et les sous-munitions, représentent elles aussi de graves menaces pour la sécurité et le bien-être de millions de personnes, en raison de leur propagation et de leur utilisation. Si les progrès ont été lents ces dernières années dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, l'heure n'est cependant pas au découragement. Nous devons au contraire redoubler d'efforts afin d'obtenir des avancées plus significatives s'agissant de la mise en œuvre et du renforcement des accords existants et de la négociation de nouveaux accords dans ce domaine.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TNP) est essentielle si l'on veut arrêter et inverser le recours aux armes de destruction massive. Bien que le Traité ait été signé par 177 États et ratifié par 140, 10 nouvelles ratifications de la part de pays précis sont encore nécessaires à son entrée en vigueur. Nous encourageons une fois encore les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce Traité. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a joué un rôle déterminant dans les efforts consentis au niveau mondial pour prévenir la diffusion des armes nucléaires. Les résultats enregistrés par la Conférence d'examen de 2005, dont l'objectif visait le renforcement de l'efficacité du Traité, ont été décevants. De récents essais nucléaires, le dernier en date perpétré au cours de l'année écoulée, ainsi que des initiatives en matière de prolifération nucléaire, nous rappellent avec amertume que des obligations internationales continuent d'être bafouées, y compris les accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

En dépit de cette situation, les résultats probants obtenus dans ce domaine ne doivent pas être négligés. Les progrès enregistrés dans les pourparlers à Six concernant la dénucléarisation de la péninsule coréenne et la décision prise la semaine dernière d'arrêter avant la fin de l'année le réacteur nucléaire de Yongbyon sont des faits rassurants. L'arrangement négocié avec l'AIEA concernant la République islamique d'Iran semble prometteur et, de pair avec les initiatives menées au niveau diplomatique, conduira, il faut l'espérer, aux résultats escomptés.

Les progrès dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, qui compte 182 États Membres, méritent d'être salués. À la réunion de haut niveau, qui s'est tenue ici à New York, le 27 septembre, il a été rappelé que plus d'un tiers des stocks mondiaux d'armes chimiques déclarés ont déjà été détruits. Cela souligne en outre l'importance que revêtent les efforts collectifs et concertés déployés par les États membres. Nous tenons à remercier les Pays-Bas et la Pologne d'avoir accueilli cet événement.

Nous nous félicitons de la création récente à Genève de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et à toxines et voulons poursuivre les efforts visant le renforcement de cette importante convention.

L'Islande est attachée à l'application effective du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. De plus, le nouveau processus visant un traité sur le commerce des armes, engagé l'année dernière par l'Assemblée générale, peut s'avérer être un pas important vers le contrôle de l'importation, de l'exportation et du transfert d'armes classiques.

La nécessité de revitaliser l'ordre du jour en matière de désarmement et de non-prolifération est évidente. À cet effet, un effort plus résolu et mieux ciblé s'impose de la part de tous les États Membres. L'Islande est par conséquent reconnaissante au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'avoir mis la non-prolifération et la revitalisation dans le domaine du désarmement au premier plan de son ordre du jour. L'Islande espère que la création en début d'année d'un nouveau Bureau des affaires de désarmement et la nomination récente d'un Haut Représentant des affaires de désarmement renforceront le mécanisme de désarmement et de non-prolifération. Nous félicitons M. Sergio Duarte pour sa nomination au poste de Haut

Représentant et lui souhaitons plein succès dans sa tâche.

Nos échecs dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements font planer une menace permanente sur la paix et la sécurité. La revitalisation dans ce domaine a pris beaucoup de retard. Le moment est venu d'un renouveau de nos efforts. L'Islande, qui fait partie des 24 États Membres des Nations Unies qui ont aboli leurs armées ou qui n'ont jamais eu de forces armées, encourage tous les États Membres à apporter leur part à cette entreprise.

M. Streuli (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission et de vous assurer de l'entier soutien de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. La première participation de la Suisse au Bureau de la Première Commission nous permet de vous garantir un appui particulier pendant votre présidence. Ma délégation désire également saluer l'Ambassadeur Sergio Duarte dans ses nouvelles fonctions en tant que Haut Représentant pour le désarmement. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de travailler en étroite collaboration avec lui et son équipe.

Dans ma déclaration, je me concentrerai sur des éléments clefs portant sur des sujets qui sont particulièrement importants. La Suisse aura l'occasion d'approfondir ces sujets lors des débats thématiques.

Pour mon pays, un des moments importants de cette année en matière de désarmement a été la présidence suisse de la Conférence du désarmement. Bien que celle-ci ne se soit pas conclue par l'adoption d'un programme de travail ou par l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles, nous avons noté avec satisfaction que, sur ces deux thèmes, le débat a été très substantiel et que la Conférence n'a jamais été aussi proche d'un compromis.

Le défi qui attend les Présidents de la session de 2008 sera de réussir à faire le dernier pas, afin que la Conférence puisse retrouver le chemin des négociations. À cet effet, la Suisse en appelle aux quelques États encore réticents à accepter la proposition de programme de travail des six Présidents de la Conférence du désarmement – document CD/2007/L.1 complété par les déclarations présidentielles – afin de permettre la reprise dès 2008 des négociations sur un traité d'interdiction des

matières fissiles. Nous sommes en effet d'avis que l'arrêt vérifiable de la production de nouveau matériel fissile est un objectif atteignable, d'autant plus qu'il sert les intérêts de sécurité nationale de tous les États, y compris les États nucléaires. Par ailleurs, l'adoption du programme de travail des six Présidents permettrait de commencer des discussions de fond sur d'autres thématiques de désarmement qui répondent à une véritable attente, telles que la militarisation de l'espace ou les garanties de sécurité négatives.

La Suisse regrette que la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), tenue à Vienne en mai 2007, ait reproduit le scénario de blocage qu'avait connu la Conférence d'examen de 2005. Le débat substantiel a également mis en évidence l'accentuation du fossé entre États dotés de l'arme nucléaire voulant mettre l'accent sur la lutte contre la prolifération, États non dotés de l'arme nucléaire voulant se concentrer sur le désarmement et États inquiets de se voir restreindre l'accès à la technologie nucléaire. Cette évolution est préoccupante, mais nous devons continuer de nous employer à la réussite du processus d'examen du TNP, qui se poursuivra à Genève en mai 2008.

La Suisse est d'avis qu'une approche par étapes visant des objectifs peu controversés est réalisable. Dans ce contexte, mon pays a décidé cette année de parrainer le projet de résolution sur la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires. Un tel projet, déjà contenu dans les treize mesures de 2000, correspond à ce type d'approche modérée et réaliste.

Les questions nucléaires régionales connaissent des évolutions contrastées. Ainsi, la cinquante et unième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), tenue à Vienne en septembre dernier, a mis à nouveau en évidence les tensions croissantes que provoque la prolifération nucléaire au Moyen-Orient. La Suisse a noté avec satisfaction qu'un plan de travail a été mis en place entre l'AIEA et l'Iran pour répondre aux questions en suspens. Nous sommes toutefois conscients que ce processus ne résoudra pas l'ensemble du dossier nucléaire iranien et que, pour ce faire, seule la voie diplomatique doit s'imposer. La Suisse appelle donc toutes les parties engagées à rejoindre au plus vite la table des négociations afin d'éviter tout dérapage dont les conséquences nous affecteraient tous.

Depuis le début de cette année, une évolution encourageante est à signaler sur la question nucléaire dans la péninsule coréenne, illustrée par les négociations menées début septembre à Genève. La Suisse salue cette évolution et demande à toutes les parties engagées de faire preuve d'un esprit constructif afin de permettre au processus de dénucléarisation complète de la péninsule coréenne d'aboutir rapidement.

La Convention sur les armes chimiques célèbre son dixième anniversaire cette année. En 10 ans, des progrès ont été réalisés et nous nous approchons du jour où les États ne posséderont plus d'armes chimiques. Actuellement, 182 États sont parties à la Convention et nous sommes donc très proches de l'universalité. Nous en appelons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils signent et ratifient la Convention. Nous appelons aussi les États parties à œuvrer à son application au niveau national. Dans le contexte de la destruction des arsenaux chimiques déclarés par les États parties, nous avons observé un certain nombre d'événements positifs. La Suisse a fourni un soutien financier aux autorités albanaises et russes pour les aider à détruire leurs stocks d'armes chimiques dans les délais fixés par la Convention et prolongés par la Conférence des États parties. Nous tenons ici à féliciter l'Albanie qui, cet été, est devenue le premier État à avoir détruit toutes les armes chimiques qu'il détenait.

Il y a presque un an, les États parties à la Convention sur les armes biologiques se sont réunis pour la sixième Conférence d'examen au cours de laquelle ils se sont entendus sur un certain nombre de mesures pratiques en vue de renforcer la Convention. Par exemple, la Conférence d'examen a conduit à la mise sur pied de l'Unité d'appui à l'application de la Convention. La Suisse est convaincue que cette unité deviendra un relais toujours plus important pour les États parties en vue d'échanger des informations et de coordonner leurs activités. Nous espérons que la dynamique engagée lors de la sixième Conférence d'examen conduira à d'autres discussions constructives sur les renforcements possibles de la Convention sur les armes biologiques.

En novembre 2006 s'est tenue à Genève la troisième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, laquelle a vu l'entrée en vigueur du Protocole V relatif aux vestiges explosifs de guerre. Cette conférence a démontré aussi que certaines armes

classiques qui ne sont pas régies par des normes spécifiques, causent toujours des problèmes humanitaires inacceptables. Je citerai à ce propos les armes à sous-munitions. En participant activement aux deux instances multilatérales traitant de cette problématique – la Convention sur certaines armes et le processus d’Oslo – la Suisse souhaite que soit conclu un nouvel instrument de droit international humanitaire traitant de manière ambitieuse, globale et équilibrée de la problématique des sous-munitions.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, la Suisse continue de contribuer activement à la mise en œuvre du Programme d’action des Nations Unies et de l’Instrument international permettant aux États d’identifier et de tracer les armes légères illicites en temps voulu et de manière fiable. L’année prochaine aura lieu à New York la réunion biennale relative au Programme d’action. Dans le cadre de cette réunion, les États devront, pour la première fois, rendre compte des travaux qu’ils ont entrepris pour mettre en œuvre l’Instrument de marquage et de traçage, ceci deux ans et demi après l’adoption dudit instrument par l’Assemblée générale. Ce sera l’occasion de faire le point sur la situation et d’envisager les mesures à prendre dans ce domaine pour les années à venir. Nous encourageons tous les États à se lancer sans tarder dans la préparation de cette réunion.

La Suisse poursuit également, en étroite collaboration avec d’autres États, son engagement pour une meilleure reconnaissance de l’impact négatif que la violence armée exerce sur le développement social et économique. Des recherches sont actuellement en cours, dans le cadre du processus lancé par la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, pour mieux étayer cette problématique au niveau mondial. Nous comptons présenter l’année prochaine les résultats de ces travaux.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans renouveler l’assurance de la totale adhésion de la Suisse à la récente initiative des Nations Unies concernant le projet de traité sur le commerce des armes. La Suisse a apporté son plein appui à ce processus et est très satisfaite de participer au Groupe d’experts gouvernementaux.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*): La délégation australienne vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous entendons coopérer avec vous au succès de la présente session.

Depuis la dernière session de la Commission, la communauté internationale a obtenu, au sein des instances multilatérales sur la maîtrise des armements, des avancées dont il faut se féliciter, même si certaines ont été, dans certains cas, modestes. Les États parties à la Convention sur les armes biologiques ont tenu avec succès une Conférence d’examen au cours de laquelle ils se sont engagés à conférer un caractère universel à sa mise en œuvre, grâce à une Unité d’appui à la mise en œuvre plus efficace. La première session du Comité préparatoire de la Conférence d’examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a réaffirmé l’importance cruciale que revêt le Traité pour la sécurité mondiale. La Conférence du désarmement a constaté l’existence d’une majorité d’appui écrasante et interrégionale en faveur de la proposition juste et équilibrée des six Présidents, tendant à ce que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux et négocie un traité d’interdiction des matières fissiles. Par ailleurs, la communauté internationale a indiqué, par le biais d’un nombre sans précédent de réponses transmises au Secrétaire général, qu’elle était déterminée à réaliser un traité sur le commerce des armes.

Jusqu’ici les instances multilatérales sur la maîtrise des armements n’ont pas répondu aux attentes qu’elles avaient suscitées, comme en témoigne l’incapacité de la Conférence du désarmement à surmonter les objections de quelques États. Pis encore, certains traités se heurtent à des enjeux internes, dont les plus graves sont des cas de non-respect restés en suspens bien après que la communauté internationale ait légitimement cherché à les résoudre.

Les régimes multilatéraux de maîtrise des armements sont essentiels à la sécurité internationale, et l’appui apporté à d’autres régimes et institutions peut leur permettre d’atteindre leurs objectifs. À cet égard, l’Australie se félicite de l’engagement pris par le Conseil de sécurité concernant les questions les plus importantes liées à la sécurité internationale. Cette impulsion est capitale pour garantir le règlement positif des questions en suspens, en particulier le non-respect par l’Iran du Traité sur la non-prolifération, les obligations de garanties de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) et les programmes d’armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée.

L’Australie se félicite des progrès accomplis par la République populaire démocratique de Corée concernant la question nucléaire, notamment de

l'accord du 3 octobre dernier sur une deuxième série de mesures dans le cadre de la Déclaration conjointe de 2005. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée et d'autres participants aux pourparlers à Six préserveront l'élan positif qu'ils ont suscité. Le Conseil de sécurité a également contribué, par le biais de résolutions telles que la résolution 1540 (2004), à durcir les normes de prolifération des armes les plus destructrices à l'encontre des terroristes et d'autres. Pour l'Australie, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, l'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire, les régimes de contrôle des exportations et les protocoles additionnels de l'AIEA figurent parmi les initiatives concrètes qui ont permis de renforcer la sécurité internationale.

Il y a 10 ans, une autre initiative pratique a permis de parvenir à la négociation et à l'adoption de la Convention contre les mines. La Convention a mis un terme aux souffrances causées par les mines en interdisant une catégorie d'arme odieuse et en offrant le cadre d'une assistance. L'Australie attend avec intérêt la réunion, le 23 octobre prochain, du groupe sur l'impact de la Convention. L'Australie, qui préside la réunion des États parties, présentera à nouveau, avec le Président désigné jordanien et le Président sortant croate, un projet de résolution à la Première Commission portant sur la Convention.

L'Australie présentera de nouveau un projet de résolution sur la prévention du transfert illicite des systèmes portatifs de défense antiaérienne (MANPADS), l'accès non autorisé à ses systèmes et leur emploi. Le consensus dont ont bénéficié ces résolutions les années précédentes reflète la grave préoccupation que suscite au niveau international le risque que des terroristes utilisent de telles armes. Le projet de résolution présenté cette année aura toujours pour objet le renforcement du contrôle des MANPADS, permettant ainsi de prévenir leur usage détourné et de contribuer à la sécurité internationale.

Depuis notre dernière réunion au niveau international, les craintes suscitées par les incidences humanitaires des sous-munitions nous ont incités à agir. L'Australie est fermement disposée à traiter cette question par l'entremise de la Convention sur les armes classiques et du processus d'Oslo. Nous prions instamment les États parties de convenir d'un mandat en vue de la tenue de négociations le mois prochain.

L'année dernière, l'Australie a exhorté la Commission à élaborer des résolutions efficaces pour que la communauté internationale soit en mesure de répondre aux nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité. L'Australie s'est ainsi félicitée de l'appui écrasant accordé à la résolution 61/89 de l'Assemblée générale, relative à un traité sur le commerce des armes, dont elle a été un des coauteurs, et du nombre sans précédent de réponses transmises au Secrétaire général. Un instrument correctement élaboré et juridiquement contraignant permettrait de prévenir des transferts irresponsables, tout en fournissant de meilleures garanties de commerce légitime. Le Groupe d'experts gouvernementaux de 2008 sera l'occasion d'explorer plus avant l'étendue, la faisabilité et les avant-paramètres d'un traité.

L'Australie espère que la présente session de la Première Commission conviendra à nouveau de mettre l'accent sur des projets de résolution efficaces afin de renforcer la sécurité internationale. Nous attendons avec intérêt de travailler avec vous, Monsieur le Président et d'autres délégations, à cette fin.

M. Kim Hyun-Chong (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence de la Commission, et d'adresser également mes félicitations aux autres membres du Bureau pour leur élection. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de votre tâche. Je tiens à rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses efforts en faveur de la restructuration de la structure de désarmement du Secrétariat, afin de revitaliser l'ordre du jour du désarmement et de la non-prolifération, par le biais d'efforts plus efficaces et d'un engagement personnel renforcé.

Depuis trop longtemps, le mécanisme de désarmement multilatéral est dans une situation confuse, aucun progrès notables n'ayant été enregistrés dans les principales négociations sur la non-prolifération et le désarmement. Cette situation montre que les défis les plus urgents n'ont pas été relevés de manière appropriée et que des échecs et des revers décevants ont affaibli la confiance placée dans l'engagement à l'égard du multilatéralisme plus généralement. Cette situation doit changer. La communauté internationale a pour responsabilité de remédier d'urgence aux échecs et aux faiblesses de la communauté de désarmement multilatéral.

Une première étape consisterait peut-être à reconnaître qu'il existe des signes d'espoir et de progrès. La Première Commission a ainsi à son actif plusieurs succès au cours de l'année écoulée. L'adoption écrasante de la résolution 61/89 portant sur un traité sur le commerce des armes a été une initiative marquante pour le lancement de délibérations sur un traité destiné à freiner la prolifération non réglementée d'armes classiques. L'adoption de la résolution 61/66 sur le transfert illicite des armes légères et de petit calibre a été une autre étape importante. Cela a permis de relancer un débat sur les armes légères et de petit calibre qui, après l'échec de la première Conférence d'examen – tenue en juillet 2006 – en vue de l'adoption d'un document final, avait disparu.

Cette année encore, la Première Commission dispose d'un vaste ordre du jour, qui porte sur un éventail de questions extrêmement importantes touchant la paix et la sécurité internationales. Ma délégation espère que la Commission fera de nouvelles contributions importantes au cours de la présente session.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs font peser une menace toujours croissante à laquelle la plus haute priorité doit être accordée. Il existe une possibilité indéniable que des terroristes puissent utiliser de telles armes sans hésiter contre des civils sans défense. En même temps, l'intégrité et la pertinence du système international de non-prolifération, au centre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), souffre du non-respect de certains États, tandis que la volonté des États dotés d'armes nucléaires de remplir leurs obligations au titre de l'article VI du Traité augmente le fossé entre ceux qui possèdent le nucléaire et ceux qui n'en sont pas détenteurs.

Pour juguler l'impasse actuelle, il nous faut renforcer le régime de non-prolifération nucléaire existant tout en remédiant à ses déficiences. Pour ce faire, nous devrions nous employer à réaliser l'universalité du TNP. Nous devrions également accorder la priorité à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au lancement immédiat de négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles. De telles mesures permettraient de renforcer significativement le système du TNP et de nous rapprocher d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les préparatifs de la Conférence d'examen du TNP en 2010 sont indispensables si l'on veut faire renaître le régime chancelant de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Dans cette optique, nous nous félicitons du modeste succès remporté cette année par la première session du Comité préparatoire, tenue en mai à Vienne. Nous ne devons épargner aucun effort pour éviter de nouveaux revers dans le processus du TNP, ce qui pourrait être fatal au régime du TNP. Les États dotés d'armes nucléaires, parties au TNP, devraient s'acquitter fidèlement de leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité, et les États qui demeurent à l'extérieur du TNP devraient adhérer au TNP le plus rapidement possible.

Des efforts devraient être faits parallèlement pour renforcer les régimes de désarmement et de non-prolifération s'agissant d'autres catégories d'armes de destruction massive, en particulier la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Ma délégation se félicite de la déclaration adoptée lors de la réunion de haut niveau consacrée au dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue ici même il y a deux semaines. Cette réunion nous a permis de réitérer notre engagement à l'égard de l'application intégrale, universelle, effective et non discriminatoire de la Convention.

Concernant la Convention sur les armes biologiques, ma délégation se réjouit de l'adoption par consensus, lors de la sixième Conférence d'examen en novembre dernier, d'un document final prévoyant des mesures spécifiques et concrètes visant le renforcement de l'application de la Convention, y compris la création d'une Unité d'appui pour aider les États parties. Nos efforts pour renforcer les régimes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération devraient s'accompagner également de mesures destinées à accroître l'efficacité des contrôles portant sur les matériels et les technologies liées aux armes de destruction massive – des mesures telles que le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Groupe australien et l'Arrangement Wassenaar. Dans le domaine des vecteurs, la mise au point, les essais et la prolifération non réglementés des missiles balistiques sont source de vive préoccupation et exigent une réaction rapide de la part de la communauté internationale. À cet égard, ma délégation espère que le troisième Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles, qui vient de débiter sa première session, fournira des directives

constructives sur la manière de traiter la difficile question des missiles sous tous ses aspects.

Les armes classiques représentent une menace de destruction tout aussi importante que les armes de destruction massive. La prolifération débridée des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre, non seulement nourrit et attise les conflits, mais entrave également le développement socioéconomique et humain. À ce propos, ma délégation se félicite des progrès réalisés, dans le cadre des Nations Unies, pour répondre aux menaces posées par les armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. S'il convient de regretter que la première conférence d'examen sur les armes légères, tenue l'année dernière, n'ait pu parvenir à un accord sur de nouvelles mesures pour renforcer la mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, elle a néanmoins permis de réaffirmer le bien-fondé du Programme d'action et de la poursuite de son application. Ma délégation espère que la réunion biennale consacrée à la mise en œuvre du Programme d'action, qui se tiendra l'année prochaine, sera l'occasion de renouveler notre engagement et de rechercher les moyens de renforcer sa mise en œuvre. Ma délégation se réjouit également de l'issue positive des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage des armes légères et de petit calibre et des recommandations utiles qu'il a présentées à l'Assemblée générale.

J'ai le plaisir d'informer la Commission de l'évolution positive de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Les pourparlers à Six ont été un facteur déterminant dans le règlement de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Depuis le lancement de ce processus en 2003, des progrès considérables ont été accomplis. Dans la Déclaration conjointe de septembre 2005, les six nations sont convenues d'un plan de dénucléarisation de la péninsule coréenne. L'Accord sur des mesures initiales, conclu en février dernier, a permis à ce consensus de franchir une nouvelle étape, grâce à la mise en place de mesures concrètes pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe.

D'autres progrès ont été réalisés au cours de la dernière série de pourparlers à Six tenue à Pékin le mois dernier – l'adoption d'un accord sur une deuxième série de mesures pour la mise en œuvre de la

Déclaration conjointe, qui prévoit la désactivation des installations nucléaires de la République populaire démocratique de Corée à Yongbyon, et la déclaration complète et précise de tous les programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée d'ici la fin de cette année. L'achèvement réussi de la désactivation et de cette déclaration, conformément au calendrier fixé, nous permettra d'entamer, l'année prochaine, la phase de démantèlement.

La République de Corée continuera de coopérer étroitement avec les parties intéressées à la mise en œuvre harmonieuse de l'accord et à la promotion des pourparlers à Six. Par ailleurs, nous n'épargnerons aucun effort, dans le cadre des pourparlers à Six, pour aller au-delà du règlement de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et instaurer un dialogue multilatéral sur la sécurité en Asie du Nord-Est.

Les difficultés que nous rencontrons actuellement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires, ne peuvent être résolues que par un engagement politique assorti de mesures concrètes. J'espère sincèrement que sous votre direction, Monsieur le Président, nous serons en mesure de tirer parti des succès obtenus dans d'autres domaines pour servir la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

M^{me} Mtshali (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission à sa session de 2007 et de vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de l'Afrique du Sud. Ma délégation s'associe entièrement aux déclarations faites par le Mexique au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui avec pour toile de fond les nombreux défis auxquels sont confrontés le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. S'agissant des armes de destruction massive, nous avons assisté à l'échec de nombreuses tentatives pour parvenir à un consensus global sur des questions ayant des incidences directes sur la paix et la sécurité internationales. Alors que nous tentons de parvenir à des solutions multilatérales, nous sommes témoins d'une multitude d'initiatives unilatérales et plurilatérales, ou de ce qu'on peut appeler des initiatives de la part de coalitions de bonne

volonté, qui visent à réduire ce qu'elles considèrent comme étant les plus grandes menaces pour la paix et la sécurité internationales. Non seulement ces initiatives reflètent l'absence d'accord et les divergences de vue à propos des défis auxquels nous sommes confrontés, mais elles traduisent aussi une indifférence à l'égard du système multilatéral. L'Afrique du Sud s'est toujours prononcée en faveur de solutions ouvertes plutôt qu'exclusives pour relever les défis. La paix et la sécurité internationales exigent la pleine participation de la communauté internationale tout entière. Un engagement et un partenariat multilatéraux sont essentiels si nous voulons apporter une réponse durable à ces défis mondiaux. Nous espérons que la session de cette année de la Première Commission contribuera aux efforts que nous faisons pour renforcer le consensus face aux défis importants auxquels est confrontée notre sécurité collective.

L'Afrique du Sud demeure profondément préoccupée par la quantité importante d'armes nucléaires qui continue d'être déployée et accumulée à travers le monde et par les doctrines de sécurité envisageant une utilisation effective de telles armes. Nous ne croyons pas que la détention d'armes nucléaires, ou les tentatives pour en acquérir, renforce la paix et la sécurité internationales. Pour l'Afrique du Sud, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure l'instrument juridique international le plus pertinent en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et nous continuerons à promouvoir son universalité et le strict respect de ses dispositions. Nous espérons que les progrès encourageants réalisés au cours de la première session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP en 2010, qui s'est tenue à Vienne en début d'année, créeront une dynamique dont pourra bénéficier la Conférence d'examen elle-même.

Concernant la question des garanties de sécurité, l'Afrique du Sud estime qu'une sécurité véritable ne saurait être réalisée par le seul renoncement aux armes nucléaires de la part des États non dotés d'armes nucléaires. Les garanties de sécurité appartiennent à juste titre aux États qui ont abandonné l'option des armes nucléaires par opposition à ceux qui préfèrent maintenir ouvertes leurs options.

Le TNP est le principal instrument juridique international en vertu duquel les États non dotés d'armes nucléaires ont renoncé à l'option nucléaire. L'Afrique du Sud considère par conséquent la disposition relative à des garanties internationales

juridiquement contraignantes comme un élément clef du TNP et continuera d'appliquer les garanties de sécurité négatives dans ce cadre. Tout en éprouvant encore un sentiment d'insatisfaction du fait de l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires s'agissant de leur engagement sans équivoque de mettre en œuvre le désarmement nucléaire, nous sommes particulièrement encouragés par la déclaration faite récemment par un État doté d'armes nucléaires, réaffirmant un engagement sans équivoque à l'égard des mesures de désarmement contenues dans les décisions et le Document final issus des Conférences d'examen de 1995 et de 2000. Nous demandons aux autres États dotés d'armes nucléaires de réitérer un même engagement.

Ma délégation a pris note avec intérêt de la proposition concernant une coopération nucléaire civile avec l'Inde. Cette proposition a soulevé plusieurs questions importantes ayant trait à une éventuelle incidence de cette coopération sur le régime de non-prolifération nucléaire en général et sur le TNP en particulier. Il est capital que nous fassions en sorte que toute décision à cet égard n'affaiblisse pas le régime de désarmement et de non-prolifération mais le renforce.

L'application pacifique de l'énergie nucléaire revêt une importance particulière pour les pays en développement, en raison de la nécessité urgente d'une croissance économique durable et soutenue. En conséquence, les projets de coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont plus que de simples engagements politiques, ils constituent des éléments importants pour la réalisation des objectifs de du Millénaire pour le développement.

Nous nous félicitons beaucoup de la contribution apportée par les projets de l'Agence dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans des domaines tels que la sécurité de l'eau; la durabilité environnementale; la lutte contre la maladie, la faim et la pauvreté et la santé maternelle et infantile. En Afrique, les efforts de l'Agence pour mettre au point des synergies et rechercher une coopération avec l'Union africaine, dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, pourrait aider au transfert de technologie vers les pays africains en faveur des plus pauvres et des moins développés de ce monde. En outre, ma délégation tient à réitérer sa pleine confiance dans le secrétariat de l'AIEA et son Directeur général s'agissant de la mise en œuvre de programmes d'assistance technique conformément aux

décisions du Conseil des gouverneurs et au droit international.

Au fil des ans, les pays en développement ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'assurer un financement adéquat, prévisible et garanti pour des projets de coopération technique. Ils ont également souligné la nécessité d'un accroissement du budget en faveur de la coopération technique, car il apparaît clairement insuffisant. Pour l'Afrique du Sud le moment est venu de corriger définitivement les erreurs de ces 50 dernières années en incorporant dans le budget ordinaire de l'AIEA le financement des projets de coopération technique.

Au moment où nous sommes réunis, un nombre croissant de pays envisagent de recourir à l'énergie nucléaire dans leur énergie nationale pour satisfaire leurs besoins en électricité. Nous sommes en effet dans une époque où l'énergie nucléaire revient subitement au premier plan en raison de sa capacité à assurer une fourniture sûre d'énergie et à remédier aux conséquences des émissions de carbone. Cette augmentation de la demande d'énergie nucléaire s'accompagne de défis et de responsabilités qui exigent de la communauté internationale qu'elle se montre plus vigilante en veillant à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée à des fins uniquement pacifiques.

À cet égard, l'Afrique du Sud est fermement convaincue que l'Agence devrait disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter non seulement de son mandat de vérification, mais aussi pour accroître ses activités de coopération et d'assistance techniques d'une façon non discriminatoire, efficace et professionnelle. Avec l'expansion prévisible de l'énergie nucléaire au niveau mondial, il est également nécessaire de renforcer les réglementations en ce qui concerne l'énergie nucléaire, les rayonnements, les déchets radioactifs et la sûreté du transport et de veiller à une utilisation sûre de cette source d'énergie. L'Afrique du Sud appuie par conséquent les éléments fondamentaux de l'AIEA en matière de sûreté, car ils peuvent aider à la mise en place d'un cadre juridique et gouvernementale pour la sûreté de l'ensemble des activités nucléaires et servir de référence pour des efforts internationaux visant l'harmonisation des législations et réglementations de chacun des pays.

J'en viens maintenant à la Conférence du désarmement. L'Afrique du Sud s'est honorée d'avoir présidé cette Conférence à l'ouverture de sa session de 2007 et d'avoir eu la possibilité d'œuvrer, avec les cinq

autres Présidents de 2007, à l'adoption d'un programme de travail ainsi qu'à la reprise des négociations au sein de la Conférence du désarmement. Si cet objectif n'a malheureusement pas été atteint, la dynamique qui s'est créée afin de sortir la Conférence du désarmement de sa longue paralysie a été reconnue, de même que la volonté de poursuivre les efforts pour entamer des travaux de fond au sein de la Conférence en 2008.

À ce propos, l'Afrique du Sud estime que les négociations engagées au sein de la Conférence du désarmement sur une interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires sont depuis trop longtemps différées. Les divergences sur une série de questions, notamment l'étendue du traité et l'inclusion ou non de la production et des stocks du passé, ainsi que les doutes quant à sa vérification, ont freiné les progrès dans les négociations. De l'avis de l'Afrique du Sud, un traité vérifiable sur des matières fissiles, répondant aux objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire, devrait être négocié au plus vite.

Consciente des difficultés nées de la production passée de matières fissiles, l'Afrique du Sud estime néanmoins que les stocks devraient être inclus dans un futur traité vérifiable afin qu'il soit vraiment crédible et constitue un véritable traité de désarmement nucléaire. Ma délégation demeurera pleinement engagée vis-à-vis de la question des matières fissiles en vue de trouver des solutions et des compromis qui permettraient à la volonté politique de se matérialiser au sein de la Conférence du désarmement et de permettre que l'on parvienne enfin à la négociation réussie d'un traité vérifiable sur les matières fissiles.

L'Afrique du Sud attend beaucoup de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, dont la tenue est prévue en avril 2008. La Conférence d'examen sera l'occasion pour les États parties à cette importante convention de considérer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention ces 10 dernières années et de préparer la Convention et ses structures afin qu'elle puisse continuer à fonctionner de manière optimale et qu'elle maintienne sa pertinence, au-delà de l'échéance de 2012 pour la destruction de toutes les armes chimiques. À cet égard, l'Afrique du Sud demande à tous les États parties à la Convention qui possèdent des armes chimiques de poursuivre activement leurs programmes de destruction et de veiller à ce que tous les stocks

d'armes chimiques soient détruits dans les délais convenus.

L'Afrique du Sud se félicite de l'issue de la sixième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue à Genève en novembre et décembre 2006. Nous nous félicitons en particulier du fait qu'un examen approfondi, article par article, de la Convention a été entrepris pour la première fois dans une décennie et que des États parties aient pu convenir de la création d'une Unité d'appui à l'application et d'un nouveau programme international pour la période précédant la septième Conférence d'examen. L'Afrique du Sud considère toujours la Convention sur les armes chimiques comme étant l'élément central de l'architecture de la sécurité internationale et son renforcement comme un impératif important.

Les 155 États parties au Traité d'interdiction des mines viennent de célébrer, le mois dernier, son dixième anniversaire. Bien que la majorité des États détenteurs d'un stock de mines antipersonnel demeure à l'extérieur du Traité, celui-ci a définitivement acquis le statut de norme internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel. Le fait que le Traité ait qualifié de moralement répréhensibles le transfert ou l'utilisation de mines antipersonnel dans les guerres contemporaines à travers le globe, témoigne de son succès en tant qu'instrument particulièrement efficace du droit humanitaire international.

En outre, ma délégation a suivi de près l'évolution internationale concernant les sous-munitions et continue de faire preuve de souplesse quant à la question de savoir si des négociations sur un instrument international devraient se tenir dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques ou s'inscrire dans un processus distinct. Nous jugeons intéressant le fait que la question ait relancé le débat sur les sous-munitions au sein de la Convention, comme l'a montré la réunion des États parties tenue cette année à Genève.

Le projet de résolution général, présenté chaque année sur les armes légères et de petit calibre, et élaboré par la Colombie, le Japon et l'Afrique du Sud, sera présenté par la délégation de la Colombie. Ce projet de résolution vise non seulement à être un mécanisme de mise en œuvre du Programme d'action, mais il fixera également la date, cette année, de notre prochaine réunion biennale en 2008. L'Afrique du Sud voit dans cette réunion une occasion importante de se

pencher sur l'exécution de nos engagements de 2001, après l'issue décevante de la Conférence d'examen l'année dernière. Si la réunion biennale des États doit également refléter les deux éléments de fond du suivi, à savoir le traçage et le courtage illicite, ma délégation souhaite voir se perpétuer la pratique des présidents élus du passé consistant à procéder à de vastes consultations dans le but d'explorer et d'identifier à la fois une approche novatrice et des thèmes connexes, ce qui contribuerait au succès de la réunion biennale des États.

M. Lwin (Myanmar) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) – Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire Lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vie Nam et de mon propre pays, le Myanmar. Je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes très vives félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nous nous réjouissons de voir un éminent diplomate d'un pays ami présider une importante commission. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer en étroite coopération avec vous au succès de la présente session.

Comme les années précédentes, nous affirmons notre appui au projet de résolution que nous continuons de parrainer, intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », présenté chaque année depuis 1997 par la Malaisie.

Depuis plus d'une décennie, les pays de l'ANASE parrainent un projet de résolution intitulé « Désarmement nucléaire », élaboré par le Myanmar, dans lequel l'Assemblée prie instamment les États dotés d'armes nucléaires de mettre immédiatement un terme au perfectionnement, à la mise au point, à la fabrication et au stockage de têtes nucléaires et de leurs vecteurs. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée prie instamment les États dotés d'armes nucléaires, à titre de mesure intérimaire, de lever immédiatement l'état d'alerte de leurs armes nucléaires et de les désactiver et de prendre d'autres mesures concrètes pour réduire encore le statut opérationnel de leurs systèmes d'armes nucléaires. Elle demande également que soit convoquée à une date rapprochée une conférence internationale sur le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, en vue d'élaborer et d'examiner des mesures concrètes de désarmement nucléaire.

Les deux projets de résolution soulignent l'attachement des membres de l'ANASE à la cause du désarmement. Nous espérons que ces deux projets de résolution bénéficieront d'un large soutien et d'un parrainage plus important à la présente session.

Les pays de l'ANASE ont à maintes reprises rappelé l'importance que revêt la réalisation de l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous renouvelons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils fassent de nouveaux efforts pour éliminer les armes nucléaires. Nous saluons la Déclaration finale de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Vienne en septembre 2007, où il est demandé aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier le Traité sans délai. Le Traité jouit désormais d'un soutien quasi universel. Nous exhortons tous les États, notamment les États dotés d'armes nucléaires restants dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur, de ratifier le Traité.

L'ANASE déplore le fait que la Conférence d'examen du TNP en 2005, qui s'est tenue à New York en mai 2005, n'ait pu parvenir à des résultats substantiels. Face à ce constat, il est impérieux que le processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2005, qui a débuté cette année, parvienne à une issue positive. L'ANASE réaffirme sa position sur la question et exhorte les États Membres des Nations Unies à œuvrer en faveur d'un consensus afin de répondre à la menace commune que fait peser la prolifération d'armes nucléaires. Nous soulignons l'importance que revêt la mise en œuvre intégrale et non sélective du TNP. Les pays de l'ANASE se félicitent également de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de poursuivre des négociations de bonne foi, notamment sur un traité de désarmement général et complet sous contrôle international strict et effectif, vis-à-vis duquel tous les États parties se sont engagés au titre de l'article VI du Traité. À ce propos, nous réaffirmons notre conviction qu'il existe une nécessité urgente pour les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes afin d'honorer leurs obligations en vertu du TNP.

Il nous paraît urgent d'adopter une approche globale à l'égard de la prolifération des missiles. À notre avis, l'entrée en vigueur du Traité de Moscou sur une réduction des armements stratégiques offensifs,

entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, représente un pas important vers la réduction des armes nucléaires stratégiques déployées. Nous sommes convaincus que les questions liées à la prolifération des missiles trouveront une réponse par le biais d'accords négociés au niveau multilatéral, universels, globaux et non discriminatoires.

L'existence d'armes biologiques et chimiques continue de représenter un danger grave pour l'humanité. Nous nous félicitons de l'issue positive de la sixième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, tenue à Genève l'année dernière. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier au plus vite la Convention sur les armes biologiques et à toxines.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous saluons la convocation à New York, le 27 septembre 2007, d'une réunion de haut niveau à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier la Convention dans les plus brefs délais.

Les pays de l'ANASE demeurent profondément préoccupés par le transfert, la fabrication et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. Nous pensons qu'il faut établir et maintenir un système de contrôle de la détention privée d'armes légères et empêcher la fourniture d'armes légères et de petit calibre à des groupes non étatiques. Nous prenons note du fait que 155 pays ont ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – Convention d'Ottawa – ou y ont adhéré.

Nous appelons tous les États à appuyer le Programme d'action 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

L'ANASE renouvelle son appui en faveur de la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À cet

effet, l'ANASE a participé activement au Groupe de travail à composition non limitée, convoqué cette année à New York, afin d'examiner les objectifs et l'ordre du jour, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire en vue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette démarche s'inscrit dans la logique de l'appel que nous avons lancé en faveur de nouvelles mesures visant la convocation d'une quatrième session extraordinaire à laquelle participeraient tous les Membres des Nations Unies ainsi que sur la nécessité pour cette session d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous sommes fermement convaincus que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, établie en vertu des traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, constituent des avancées positives vers la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération au niveau mondial. Par ailleurs, l'ANASE a établi, le 15 décembre 1995, une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans notre région. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est entré en vigueur le 27 mars 1997. Un Protocole a été annexé au Traité pour adhésion par les États dotés d'armes nucléaires. Il est essentiel que ces États signent au plus vite le Protocole, afin que le Traité devienne pleinement opérationnel et effectif. Nous saluons la disponibilité de la Chine de signer le Protocole au Traité. Les États parties au Traité saluent ce geste et renouveau leur souhait de voir tous les États dotés d'armes nucléaires signer le Protocole.

Pour que les États parties puissent réaliser pleinement les objectifs énoncés dans le Traité, un Plan d'action a été adopté par les ministres des affaires étrangères de l'ANASE, au cours de la première réunion du Comité exécutif de la Commission sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui s'est tenue à Manille, en juillet 2007. Le Plan d'action pour les cinq prochaines années – de 2007 à 2012 – prévoit des plans et des critères précis pour la mise en œuvre effective du Traité. Afin de réaliser les objectifs du Traité et pour marquer le dixième anniversaire de son entrée en vigueur, l'Indonésie présentera au cours de la présente session, au nom des États parties au Traité, un projet de résolution intitulé

« Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok). Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera d'un large appui de la part des pays membres.

Nous rappelons la signature de la Déclaration Concord II (Bali Concord II) de l'ANASE, lors du neuvième Sommet de l'ANASE à Bali, en Indonésie, en 2003, où il a été décidé d'établir une communauté de l'ANASE sur la base de trois piliers – coopération politique et coopération en matière de sécurité; coopération économique et coopération socioculturelle – conformément à la Vision 2020 de l'ANASE, en tant que communauté des nations de l'Asie du Sud-Est rassemblées dans un partenariat pour un développement dynamique et dans une communauté de sociétés humanitaires. Pour concrétiser rapidement l'objectif d'une communauté de l'ANASE, les dirigeants de l'ANASE ont décidé lors du neuvième Sommet de l'ANASE à Cebu, aux Philippines, d'avancer de 2020 à 2015 l'échéance pour la création de la communauté de l'ANASE. Nous rappelons également l'adoption par les dirigeants de l'ANASE du Programme d'action de Vientiane, du Plan d'action pour une communauté de sécurité de l'ANASE et du Plan d'action pour une communauté socioculturelle de l'ANASE, ainsi que la signature d'un accord-cadre de l'ANASE pour l'intégration des secteurs prioritaires et les progrès accomplis dans l'exécution des programmes et des projets mis sur pied pour la réalisation de la communauté de l'ANASE, tels qu'ils figurent dans l'accord Bali Concord II.

Les pays de l'ANASE continuent d'accorder une attention particulière aux mesures de confiance déployées entre les pays de la région. À cet égard, l'ANASE a pris des mesures résolues et concrètes pour accroître la sécurité régionale, au travers de plusieurs initiatives prises lors du Forum régional de l'ANASE. À la quatorzième réunion du Forum régional de l'ANASE, qui s'est tenue en août à Manille, le Sri Lanka est devenu le vingt-septième participant au Forum. Nous saluons l'engagement du Sri Lanka de contribuer à la réalisation des objectifs du Forum. Cette réunion a noté avec satisfaction le ferme engagement du Forum d'œuvrer à l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, ainsi que de la résolution 61/66 de l'Assemblée générale, et a réaffirmé l'importance d'un renforcement du contrôle des transferts de systèmes

portatifs de défenses antiaérienne (MANPADS) pour prévenir l'acquisition ou l'utilisation de telles armes par des terroristes ou d'autres groupes non étatiques. La réunion s'est également félicitée de la tenue à Singapour les 22 et 23 janvier 2007, d'un exercice de sécurité maritime du Forum et a souligné que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, y compris leur utilisation potentielle par des terroristes, demeurerait un grave défi en matière de sécurité.

Le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est constitue un code de conduite fondamental régissant les relations entre États, ainsi qu'un instrument diplomatique pour la promotion de la paix et de la stabilité dans la région. Nous saluons l'adhésion récente de la France, du Timor-Leste, de Sri Lanka et du Bangladesh au Traité. Nous prenons acte également des déclarations du Royaume-Uni et de l'Union européenne concernant leur intention d'adhérer au Traité et notons que l'ANASE coopère avec ces pays dans ce sens.

La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement. Nous regrettons toutefois avec préoccupation le manque de progrès obtenus par la Conférence du désarmement. Nous espérons que les États intéressés démontreront leur attachement au processus de désarmement et manifesteront la volonté politique nécessaire pour surmonter cette impasse et parvenir, dans un proche avenir, à une solution amiable.

L'ANASE est fermement convaincue que le multilatéralisme constitue le moyen le plus efficace de concrétiser nos objectifs communs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Les pays de l'ANASE réaffirment une fois encore leur volonté de travailler étroitement avec vous, Monsieur le Président, et avec les pays membres, pour assurer le succès de cette entreprise.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (parle en anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de la Première Commission et de vous dire notre certitude que, sous votre direction avisée, des progrès seront réalisés en ce qui concerne les questions importantes figurant à l'ordre du jour de la Commission. J'aimerais aussi féliciter le Haut Représentant du Secrétaire général, l'Ambassadeur

Sergio Duarte, pour ses remarques liminaires à l'ouverture de la présente session.

Près de 40 ans se sont écoulés depuis l'approbation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) par la résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale. Pourtant, rien ou presque n'a été fait depuis lors pour apaiser les craintes de l'humanité. Les armes nucléaires continuent d'être le type d'armes de destruction massive le plus dangereux. La course à ces armes, à laquelle participent aujourd'hui des organisations terroristes, s'est poursuivie sans relâche ces dernières années.

Il convient de noter que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est devenu un accord déséquilibré. Il prévoit des sanctions applicables uniquement aux États non dotés d'armes nucléaires. Mais lorsque des puissances nucléaires demandent une interdiction de la mise au point d'armes nucléaires, c'est elles qui devraient montrer l'exemple en réduisant et en éliminant leurs arsenaux nucléaires. Une telle injustice est un encouragement pour les États qui aspirent encore à se doter d'armes de destruction massive.

Il ne fait aucun doute pour nous que cette aspiration est irrationnelle. Le peuple du Kazakhstan a vécu les conséquences horribles des explosions nucléaires : 456 explosions de ce type ont eu lieu sur le site d'essai nucléaire de Semipalatinsk. C'est la raison pour laquelle, après avoir recouvré son indépendance, la première décision marquante du Kazakhstan a consisté à fermer le site d'essai nucléaire de Semipalatinsk. Cette décision a été suivie d'un renoncement à son arsenal de missiles nucléaires, le quatrième plus vaste arsenal au monde, et du démantèlement de son infrastructure. Le Kazakhstan demande aux États dotés d'armes nucléaires de procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires et de renouveler leur engagement à l'égard de garanties de sécurité négatives.

Le Kazakhstan s'est toujours opposé au terrorisme et l'a toujours condamné sous toutes ses formes et manifestations. Le terrorisme est un problème commun à la communauté internationale et doit être traité par des efforts conjoints. L'Initiative globale visant à combattre le terrorisme nucléaire est un exemple remarquable de coopération multilatérale dans ce domaine. Cette année, la Fédération de Russie et le Kazakhstan ont signé un accord portant création d'un centre conjoint d'enrichissement de l'uranium,

peut-être une première étape vers la création d'une banque internationale du combustible nucléaire, ce qui découragerait des pays de mettre au point leur propre programme d'enrichissement de l'uranium.

Nous appuyons la décision d'accélérer les négociations portant sur la conclusion d'un traité d'interdiction des matières fissiles. De l'avis du Kazakhstan, il convient que soit renforcée au plus vite la capacité de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par tous les États signataires des Protocoles additionnels aux accords de garanties. Pour sa part, le Kazakhstan a ratifié le Protocole additionnel en 2007.

Les États devraient s'engager à renforcer encore la Convention sur les armes biologiques et à toxines, à laquelle s'est joint cette année le Kazakhstan.

Le Kazakhstan salue l'intention de la République populaire démocratique de Corée de mettre fin aux activités de son complexe nucléaire et de fournir, d'ici la fin de l'année, une déclaration complète de tous ses programmes nucléaires.

Le Kazakhstan est convaincu que la communauté internationale, en premier lieu les États dotés d'armes nucléaires, devrait promouvoir, par tous les moyens, les processus menant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues dans diverses parties du monde. Conscient du fait que la création de telles zones contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le Kazakhstan s'est joint au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, signé à Semipalatinsk, en septembre 2006.

La République du Kazakhstan confirme une fois encore son intention de devenir membre du Régime de contrôle de la technologie des missiles. Tous les documents nécessaires ont été transmis dès 2000. Notre pays prend des mesures pour renforcer et améliorer, sur une base régulière, son propre système de contrôle des exportations. Le Kazakhstan dispose d'une capacité scientifique et technologique dans le domaine des systèmes spatiaux et de missiles – comme en témoigne le site de Baïkonour, une des sites de lancement les plus importants au monde – et participe à des programmes spatiaux internationaux, ce qui rend d'autant plus incompréhensible le fait que la demande d'adhésion de notre pays au Régime n'ait toujours pas été satisfaite.

La coopération en faveur de la transparence et de la confiance dans les activités spatiales est une condition fondamentale de la prévention de la menace réelle d'une course aux armements dans l'espace. Le Kazakhstan appuie le projet de résolution intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ».

La prévention des conflits et le règlement des conflits régionaux devraient être au centre des efforts déployés par la communauté internationale, qu'il s'agisse de lutter contre la pauvreté ou de prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. De façon générale, le Kazakhstan juge positive l'initiative du Royaume-Uni d'établir des normes universelles pour les transferts d'armes classiques. Le Kazakhstan appuie entièrement le projet de résolution intitulé « Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale », dont mon pays s'est porté coauteur. Nous sommes fermement attachés au renforcement de l'intégration régionale et de la coopération dans le domaine de la sécurité régionale. Le 5 octobre dernier, nous avons célébré le quinzième anniversaire de la Conférence sur des mesures d'interaction et de confiance en Asie, l'objectif principal étant de créer une véritable instance de dialogue sur les questions de sécurité en Asie.

Enfin, j'aimerais à nouveau vous assurer, Monsieur le Président, de notre plein appui aux efforts faits par la Commission pour adopter des décisions en faveur du renforcement du régime de non-prolifération et de la promotion de la sécurité aux niveaux régional et mondial. Ma délégation est prête à contribuer à la réalisation de nos objectifs communs.

M. Ilkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, vous et les membres du Bureau, pour votre élection bien méritée. Nous sommes certains que sous votre direction, nos travaux connaîtront une issue positive. Je tiens aussi à saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter M. Sergio Duarte, Secrétaire général adjoint, pour sa nomination au poste de Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement et lui souhaiter tout le succès dans sa tâche.

Dans ma déclaration, j'aimerais aborder brièvement d'un point de vue national un certain nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission. La Turquie est favorable à un désarmement général et appuie tous les efforts

déployés en vue du maintien de la paix internationale, par le biais de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Nous appuyons fermement la revitalisation de l'ordre du jour du désarmement, grâce à des efforts coordonnés dans lesquels les Nations Unies joueraient un rôle plus efficace. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la restructuration du Département des affaires de désarmement. À notre avis, la communauté internationale doit s'employer collectivement à faire en sorte que les instruments traditionnels de désarmement et de non-prolifération demeurent rigoureux, efficaces et pertinents dans le nouveau contexte du XXI^e siècle. L'universalisation, la mise en œuvre effective et le renforcement de ces instruments devraient constituer notre but et notre priorité à tous.

À cet égard, La Turquie considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme le cœur du régime de non-prolifération nucléaire. Nous sommes très attachés à la mise en œuvre du TNP par le biais de ses trois piliers qui se renforcent mutuellement et nous continuerons à promouvoir les questions d'importance fondamentale pour la pérennité du TNP. Il s'agit de l'universalisation du Traité, du renforcement de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du contrôle accru des exportations et de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Turquie est donc résolue à se conformer pleinement au TNP, aux accords de garanties générales et à leurs protocoles additionnels. Pour nous, ces accords et protocoles additionnels constituent les normes actuelles de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous continuerons à œuvrer de manière constructive au succès de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, la Turquie a été encouragée par les discussions structurées et de fond qui ont eu lieu cette année à Genève. La Turquie, qui figure parmi les pays qui assumeront la présidence de la Conférence du désarmement l'année prochaine, ne ménagera aucun effort pour encourager la Conférence du désarmement à recouvrer son rôle d'instance de négociations en 2008, en vue de conclure un traité d'interdiction des matières fissiles.

La Turquie se félicite de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et, dans ce contexte, appuie, par principe, la création au Moyen-Orient d'une zone effectivement vérifiable, exempte d'armes

de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous continuerons d'encourager les efforts visant à parvenir à un accord régional commun sur ce projet, avec la participation de toutes les parties intéressées. Nous continuerons d'appuyer le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), qui complète les efforts déployés au niveau mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Nous considérons également l'Initiative de sécurité contre la prolifération et l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire comme d'importantes mesures de coopération qui viennent compléter les mécanismes de non-prolifération existants.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines sont deux éléments importants du système global de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. La non-adhésion à ces conventions continue de constituer un grave défi pour la sécurité mondiale. Une fois encore, nous renouvelons notre appel en faveur d'une large adhésion à ces conventions et de leur mise en œuvre effective. Nous appuyons en particulier les efforts destinés à promouvoir leur universalité dans le bassin méditerranéen, au Moyen-Orient et dans les régions voisines.

L'augmentation progressive de la portée et de la précision des missiles balistiques rend la menace de prolifération encore plus effrayante. De l'avis de la Turquie, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques représente une première étape concrète vers l'élaboration d'un cadre juridique internationalement accepté dans ce domaine. Nous sommes pour l'universalisation de cette mesure.

L'utilisation de l'espace et de la recherche basée dans l'espace ne devrait s'effectuer qu'à des fins pacifiques. La Turquie appuie également les vues et propositions tendant à consolider le cadre juridique international existant, qui vise à prévenir une course aux armements dans l'espace.

La Turquie appelle de ses vœux une solution pacifique des questions de non-prolifération actuelles qui intéressent l'ensemble de la communauté internationale. Nous accordons une grande importance au règlement, par des moyens pacifiques et dans les plus brefs délais, de la crise de confiance qui existe actuellement entre la communauté internationale et l'Iran s'agissant de l'étendue et la nature de ses programmes nucléaires passés et présents. Nous saluons

les progrès récents accomplis dans le cadre des pourparlers à Six sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La Turquie attache beaucoup d'importance à la lutte contre le terrorisme. Nous sommes convaincus que le terrorisme sous toutes ses formes est un crime contre l'humanité et représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationale. Nous sommes prêts à combattre toutes les formes de terrorisme, y compris l'éventualité d'actes odieux perpétrés au moyen de matières nucléaires et radioactives. Nous appuyons fermement toutes les mesures visant à empêcher que des terroristes acquièrent des armes nucléaires, biologiques, chimiques et radiologiques.

La prolifération des armes classiques est une préoccupation internationale. L'accumulation excessive et la diffusion effrénée d'armes légères et de petit calibre constituent une grave menace pour la paix et la sécurité, ainsi que pour le développement socioéconomique de nombreux pays. Il existe également un lien entre le commerce illicite de ces armes et le terrorisme. La Turquie continuera de contribuer activement à tous les efforts déployés dans le cadre des Nations Unies et dans d'autres instances pour renforcer la coopération internationale et l'élaboration de normes efficaces visant à combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. La Turquie reste attachée à la mise en œuvre effective et au renforcement du Programme des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre. Consciente des dommages infligés par les armes légères à la paix et à la sécurité dans le monde entier, la Turquie continuera d'appuyer la conclusion d'un traité sur le commerce des armes.

La prolifération et l'utilisation clandestine de systèmes portatifs de défense antiaérienne (MANPADS) est une autre source de vive préoccupation pour ce qui est des armes légères et de petit calibre. La Turquie maintient que la communauté internationale doit agir de manière résolue pour améliorer la sécurité des stocks et renforcer le contrôle des exportations des pays qui importent et fabriquent des MANPADS. Dans cette optique, la Turquie se portera à nouveau coauteur cette année du projet de résolution relatif aux MANPADS.

Le fléau que constituent les mines antipersonnel est un autre sujet d'inquiétude dans le domaine des armes classiques. La Turquie appuie entièrement les

efforts visant l'universalisation et la mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa. Conformément à ses engagements au titre de la Convention, la Turquie fera tout pour procéder d'ici 2014 à l'enlèvement de toutes les mines antipersonnel enfouies dans son sol. À cet égard, puisque les droits et obligations inscrits dans la Convention et le Plan d'action de Nairobi s'appliquent à tous les États parties, lorsqu'une coopération avec des acteurs armés non étatiques est envisagée, les États parties concernés devraient en être informés afin qu'ils puissent donner leur accord. Il faudrait veiller le plus possible à ce que les activités menées par des acteurs armés non étatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa ne servent pas les intérêts d'organisations terroristes.

Ma déclaration serait incomplète si j'omettais de mentionner notre appui au système du Registre des armes classiques des Nations Unies. Cet outil est un mécanisme très utile, qui complète notre travail dans ce domaine. Pour terminer, je tiens à exprimer l'entière coopération et le plein appui de ma délégation aux travaux de la Commission pendant nos délibérations.

M. Romero-Martínez (Honduras) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection et de vous souhaiter, à vous et aux autres membres du Bureau, tout le succès dans votre difficile tâche. Connaissant votre expérience et vos qualités, nous sommes convaincus d'être entre de bonnes mains. Nous tenons à féliciter également M. Sergio Duarte et à lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Pour mon pays, le Honduras, la paix et une aspiration constante. Un monde de paix est un rêve permanent, un monde de paix devrait aussi être une réalité permanente. C'est pourquoi ma délégation accorde la plus haute importance aux questions dont est saisie la Commission. La sécurité dépend dans une large mesure des progrès réalisés et des engagements qui seront souscrits dans le cadre de conventions internationales et de la ferme volonté politique des États de les respecter. La prévention des courses aux armements, le renforcement des régimes mis en place en vertu du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et la création de zones exemptes d'armes nucléaires exigent tout notre appui et notre attention.

La question des armes légères et de petit calibre est un problème qui touche cette région et affecte nos pays. La prolifération de ces armes a engendré un

climat d'insécurité pour nos sociétés. Aussi sommes-nous convaincus qu'un instrument juridique en vue de prévenir et de combattre le trafic de ces armes serait une contribution efficace de l'Organisation à l'humanité.

Mon pays condamne également toutes les formes de terrorisme. Dès lors, il importe d'élaborer des mécanismes plus rigoureux pour faire en sorte que des terroristes n'aient pas accès à tout type d'arme représentant une menace pour l'humanité.

Le Honduras est pionnier en matière de déminage. Les mines sont une arme terrible qui tue indistinctement les enfants, les femmes et les personnes âgées. C'est pourquoi nous participons à l'élimination des mines et avons prêté main forte à d'autres pays dans leurs activités de déminage.

Le Honduras aspire au désarmement nucléaire mondial, et nous espérons que les efforts faits dans les différentes instances, en particulier ici, se traduiront pas des avancées positives. Nous sommes convaincus que la présente session nous rapprochera des objectifs recherchés, à savoir la création de zones et de régions qui soient un exemple de coexistence pacifique. Lorsque nous assistons, dans d'autres commissions, à des débats sur des questions aussi sensibles que l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le Sida, la situation des migrants, nous constatons un contraste terrible en comparaison avec les millions de dollars consacrés aux armes. Cela va à l'encontre des aspirations de notre peuple et de la conscience pacifique de l'humanité.

Ma délégation coopérera pleinement à l'examen de chacune des questions inscrites à notre ordre du jour. Nous apprécierons chaque proposition, chaque résolution. En particulier, nous entendons coopérer à toute initiative en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Rocca (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la délégation des États-Unis d'Amérique tient à vous féliciter, vous et les autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous attendons avec intérêt de travailler avec vous et vous appuierons dans vos efforts pour faire que la présente session de la Première Commission obtienne des résultats probants. Une version plus longue de ma déclaration va être distribuée.

Je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui devant cette instance afin de mettre en relief

l'engagement des États-Unis envers l'objectif tendant à faire du monde un lieu plus sûr et de souligner les efforts que nous faisons, de concert avec la communauté internationale, pour réduire la menace d'une guerre nucléaire et d'un conflit armé. Le bilan des États-Unis est positif, et j'ai le privilège de le partager avec vous aujourd'hui. Je me contenterai de citer quelques exemples et de dissiper, au cours de mon intervention, les quelques malentendus qui semblent subsister.

Il arrive fréquemment que l'on demande la levée de l'« état d'alerte instantanée » des armes nucléaires. Je rappelle à ce sujet que les forces armées des États-Unis ne sont pas en « état d'alerte instantanée » et ne l'ont jamais été. Il existe de multiples et rigoureuses garanties techniques et de procédure pour éviter un lancement accidentel ou non autorisé. De même, des appels continuent de nous être lancés afin que nous mettions pleinement en œuvre les Initiatives présidentielles nucléaires 1990-1991. Encore une fois, il est établi que les États-Unis ont honoré ces engagements en 2003. On accuse également les États-Unis d'avoir « abandonné le processus START », alors que depuis plus d'un an, les États-Unis se sont pleinement engagés, avec leurs partenaires russes, dans l'élaboration d'un cadre d'après-START. En outre, certains détracteurs affirment que le Traité de Moscou a simplement posé les ogives nucléaires sur une étagère et qu'il ne représente pas un désarmement véritable. Or on sait, encore une fois, que non seulement les États-Unis ont doublé le montant des sommes consacrées au démantèlement des ogives, mais encore qu'ils ont procédé à une augmentation significative de 146 pour cent du démantèlement des armes nucléaires par rapport aux années précédentes, soit un triplement de 49 pour cent de l'objectif initial.

Comment un tel progrès peut-il être méconnu? Certains se désespèrent – peut-être sincèrement, peut-être pas – du fait qu'il ne saurait y avoir de nouveaux progrès dans le renforcement des normes contre la prolifération des armes de destruction massive tant que des progrès n'auront pas été accomplis en matière de désarmement. Les États-Unis sont tout à fait d'accord avec ceux qui prétendent que le désarmement et la non-prolifération ne sont pas équilibrés. Il est temps pour la communauté internationale de renforcer les normes de non-prolifération, comme nous avons réduit le nombre d'armes nucléaires et le degré de confiance dans ces armes dans les stratégies de sécurité nationale. Mais j'aimerais, tout d'abord, clarifier la politique et les

programmes des États-Unis, en espérant que notre message sera entendu clairement et sans ambiguïté.

D'ici à 2012, le stock nucléaire des États-Unis sera réduit de près d'un quart par rapport à ce qu'il était à la fin de la guerre froide et les têtes nucléaires stratégiques déployées opérationnellement par les États-Unis, seront réduites d'un tiers par rapport aux niveaux de 2001. Ces réductions portent sur nos systèmes les plus modernes, le missile balistique intercontinental Peacekeeper, qui a déjà été entièrement désactivé, et la levée du service stratégique de quatre sous-marins Trident équipés de missiles balistiques. Conformément au Traité START, nous avons éliminé plus de 1000 missiles et bombes stratégiques et 450 silos pour missiles balistiques intercontinentaux. Après la destruction des 3000 dernières têtes nucléaires tactiques, nous avons mis en œuvre dans son intégralité l'Initiative nucléaire présidentielle de 1991. Nous avons transformé plus de 89 tonnes métriques d'uranium hautement enrichi provenant de notre stock de défense en combustible nucléaire faiblement enrichi et transféré 10,6 tonnes métriques supplémentaires vers des installations commerciales pour transformation à court terme.

Les États-Unis et la Russie se sont engagés à convertir 68 tonnes métriques d'armes enrichies en plutonium en matériaux inaptes à la fabrication d'armes. En vertu d'un accord américano-russe prévoyant l'élimination de 500 tonnes métriques d'uranium hautement enrichi provenant du démantèlement d'armes nucléaires russes, la Russie a transformé à ce jour 306 tonnes métriques provenant d'armes russes en combustible pour réacteur. Si on se fonde sur les critères de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant des quantités importantes de matières nucléaires aux fins d'armes nucléaires, ces initiatives devraient correspondre aux matériaux nécessaires à la fabrication de plus de 20 000 armes nucléaires.

Sur le plan quantitatif, le niveau de désarmement des États-Unis et l'ancienne Union soviétique, depuis la fin de la guerre froide, n'a pas d'équivalent dans l'histoire. Les États-Unis demandent à toutes les nations de cesser la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires, comme s'y sont employés les États-Unis. En outre, l'Examen de la doctrine nucléaire des États-Unis a élaboré un plan visant la création d'une nouvelle triade stratégique qui inclut certes des armes nucléaires mais qui, de manière significative, ne s'appuie plus uniquement sur les armes nucléaires.

C'est précisément la nouvelle réflexion reflétée dans l'Examen de la stratégie nucléaire qui a permis les réductions historiques que nous poursuivons aujourd'hui.

Notre délégation saisit cette occasion pour faire observer que le mois dernier, les États-Unis et la Fédération de Russie ont célébré un événement réellement historique, le vingtième anniversaire de la création de nos centres respectifs de réduction du danger nucléaire. Autre preuve de notre attachement à la transparence en matière de désarmement nucléaire, le chef de notre programme nucléaire, Thomas D'Agostino du Département de l'énergie, l'Administrateur adjoint à la Défense chargé de la non-prolifération nucléaire de ce même département et le Représentant spécial des États-Unis pour la non-prolifération nucléaire apporteront des précisions sur les initiatives des États-Unis en matière de désarmement, le lundi 15 octobre, à 13 h 15. Nous espérons que tous les Membres se joindront à cet événement.

Concernant les initiatives multilatérales, l'engagement des États-Unis envers des solutions multilatérales ne saurait être plus évident que dans les pourparlers à Six actuellement en cours sur la dénucléarisation de la Corée du Nord. Comme il est stipulé dans la Déclaration conjointe de septembre 2005 et dans l'Accord sur des mesures initiales du 13 février 2007, les parties continuent à œuvrer au démantèlement vérifiable des installations nucléaires nord-coréennes ainsi qu'à la description de tous les programmes nucléaires nord-coréens, et nous nous sommes employés à convaincre le Gouvernement nord-coréen de poursuivre la réalisation d'une dénucléarisation totale de la Corée du Nord et de rejoindre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les garanties de l'AIEA.

S'agissant de l'Iran, l'adoption à l'unanimité des résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007) du Conseil de sécurité, qui imposent des sanctions à l'Iran conformément au Chapitre VII, témoigne de l'unité de la communauté internationale sur cette question. À la suite du refus de l'Iran d'honorer ses obligations internationales, nous pensons que le Conseil doit procéder au plus vite à l'adoption d'une troisième résolution conformément au Chapitre VII, qui imposerait de nouvelles sanctions.

Depuis des décennies, la recherche de solutions multilatérales garantissant la non-prolifération des

armes nucléaires a toujours été la pierre angulaire de la politique étrangère des États-Unis. Avec de nombreuses nations représentées ici, les États-Unis élaborent des politiques et des systèmes visant la réduction du risque de prolifération ou, le cas échéant, l'arrêt de la prolifération. Le TNP demeure l'outil le plus universel en matière de non-prolifération. À la suite d'événements récents, le régime du TNP est confronté au défi le plus grave de son histoire : garantir l'intégrité et la viabilité permanente du Traité face au non-respect flagrant de la non-prolifération.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est un autre exemple éloquent de la façon dont la communauté internationale peut agir collectivement pour se doter d'outils efficaces contre la prolifération. L'application pleine et effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, non seulement accroît la sécurité internationale, mais aussi établit des capacités nationales importantes, en augmentant le contrôle du commerce et des exportations pour améliorer l'aptitude des États à limiter les menaces qui pèsent sur la santé publique et la sécurité.

L'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire a tenu sa troisième réunion à Astana, au Kazakhstan, en juin dernier. L'Initiative, qui regroupe 60 nations, a pour objectif d'empêcher les terroristes d'avoir accès à des matières nucléaires, d'améliorer les capacités des nations participantes pour la détection de ces matières, d'encourager le partage des informations et la coopération en matière de respect du droit et de permettre l'élaboration de cadres juridiques et de réglementation adéquats et d'autres mesures.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération, mieux connue sous le nom de PSI, est une autre initiative des États-Unis consistant à relever le défi croissant posé par la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et de matériaux connexes à l'échelle mondiale. Aucune discussion sur des solutions multilatérales ne serait complète si on omettait d'évoquer les travaux de la Conférence du désarmement. Sous la direction efficace de ses six présidents, la Conférence mènent depuis de nombreuses années des discussions très approfondies sur des questions relatives au désarmement. À l'exception de quelques États, les membres de la Conférence du désarmement ont décidé dans leur quasi-totalité de ne pas empêcher un consensus sur le programme de travail proposé – le plus proche de cet objectif auquel nous soyons parvenus depuis 10 ans. Cette année, nous nous sommes trouvés à deux pas

d'un dénouement. Nous sommes résolus à agir dans le même sens l'année prochaine.

Les défis qui se posent à nous aujourd'hui pour endiguer la prolifération des armes de destruction massive sont immenses. Depuis trop longtemps, nombreux sont ceux qui ont choisi la facilité en rejetant la responsabilité sur les États dotés d'armes nucléaires. Cette attitude peut se révéler efficace d'un point de vue politique mais elle ne tient pas compte de la réalité d'aujourd'hui. Le TNP n'a jamais envisagé un désarmement nucléaire complet sans prendre en considération l'environnement international en matière de sécurité. Si cet environnement de sécurité nécessaire n'est pas facile à réaliser, il n'est pas non plus irréalisable. Le TNP stipule clairement que tous les États parties doivent s'engager à l'égard de l'objectif ultime de l'élimination des armes nucléaires. C'est aux États souverains qu'incombe cette responsabilité et, dans la plupart des cas, c'est eux qui disposent de la capacité à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive.

Je voudrais souligner que les armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, représentent une menace plus immédiate que les armes de destruction massive. J'aimerais rappeler à cet égard que les États-Unis ont été les premiers à détruire les mines et les armes légères et de petit calibre en nombre excessif. Ils ont été les premiers à parvenir à un consensus sur des accords multilatéraux prévoyant la réduction des armes pouvant causer des souffrances inutiles ou frappant sans discrimination. Les États-Unis ont ouvert la voie à la négociation portant sur la Convention sur certaines armes classiques et ses cinq Protocoles. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour élaborer un protocole sur les mines antivehicules lorsqu'un tel protocole ne pouvait être réalisé, nous nous sommes associés aux 24 autres États pour publier une déclaration politique précisant les mesures humanitaires que nous étions disposés à adopter dans ce domaine. En début d'année, nous avons indiqué notre volonté d'entamer une négociation dans le cadre de la Convention afin de traiter les problèmes humanitaires engendrés par les sous-munitions. Nous espérons que d'autres pays se joindront à nous dans la négociation l'année prochaine d'un instrument sur les sous-munitions.

Les États-Unis ont été et continueront d'être un leader dans la défense des régimes internationaux de non-prolifération et dans la lutte contre les initiatives visant à les défier. Après une délibération prudente et

approfondie, nous prendrons aussi des mesures au niveau national afin de mieux protéger la communauté internationale contre le danger d'une guerre nucléaire. Toutefois, en dépit des initiatives prises par la communauté internationale et les États-Unis, des défis demeurent. En tant que communauté internationale, nous devons continuer d'être résolument déterminés à combattre ces défis.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de la délégation argentine pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Nous tenons également à renouveler nos remerciements à l'Ambassadrice Mona Juul pour la façon dont elle a dirigé la précédente session. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

La République dominicaine s'est déjà exprimée au nom du Groupe de Rio et la délégation de l'Uruguay interviendra à son tour au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et ses États associés pendant la discussion thématique. Ma délégation souscrit entièrement à ces déclarations. Je serai bref et limiterai mes commentaires à quatre priorités pour mon pays.

Premièrement, la paralysie du mécanisme de désarmement. La République argentine se déclare à nouveau convaincue qu'il est possible de revitaliser les instances de désarmement existantes en s'engageant à l'égard d'un dialogue sincère et vraiment multilatéral, afin de concrétiser notre volonté commune de réadapter et de redéfinir les structures des Nations Unies et les structures régionales eu égard au nouveau contexte international.

C'est pourquoi nous avons appuyé d'emblée la détermination du Secrétaire général de donner la priorité à l'examen de l'ordre du jour du désarmement, en premier lieu à la résolution 61/257 de l'Assemblée générale, en vertu de laquelle a été créé le poste de Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Nous renouvelons nos félicitations à l'Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte pour sa nomination à la tête du Bureau restructuré des affaires de désarmement. Nous sommes convaincus qu'avec ses qualités de dirigeant et son expérience bien connue, il s'acquittera de sa tâche, ouvrant ainsi la voie à la concrétisation de nos efforts communs.

Le second point a trait aux armes de destruction massive. La République argentine a depuis toujours accordé la priorité à la question du désarmement

nucléaire et consenti des efforts importants à cet égard tant aux niveaux national, bilatéral, régional que mondial. On connaît le rôle actif que nous avons joué dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Argentine développe, utilise et exporte l'énergie nucléaire dans le strict respect des dispositions figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le régime de non-prolifération d'une façon générale.

Quarante ans après l'entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco, nous renouvelons une fois encore notre volonté d'œuvrer à la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet. Nous réitérons aussi notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils mettent en œuvre les objectifs figurant à l'article VI du TNP, pierre angulaire du régime de désarmement, de non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les défis auxquels est confrontée la communauté internationale en matière de prolifération des armes nucléaires seront plus efficacement relevés si les États dotés d'armes nucléaires se montrent disposés à éliminer complètement ces armes. La situation est aggravée par la tendance croissante à inclure les armes nucléaires dans de nouvelles doctrines de sécurité.

Le troisième point concerne les mesures de confiance. Comme pour le désarmement nucléaire, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été pionnière dans la mise en œuvre de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous avons constaté les retombées positives d'une telle approche pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité et pour la consolidation de la démocratie, grâce à l'instauration d'un dialogue et d'une transparence accrue entre les pays de notre hémisphère. Les mesures de confiance diminuent les incertitudes et les malentendus entre États, réduisant ainsi les risques d'affrontement militaire. Elles sont également un outil utile pour une meilleure transparence en matière de défense et pour faire progresser l'intégration dans les domaines politique, social, économique et culturel. Fort de cette conviction, mon pays présente, depuis la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, des projets de résolution ayant pour objectif d'accroître l'échange d'informations sur des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous avons été encouragés par l'adoption, sur la base d'un consensus, des résolutions 59/92, 60/82 et 61/79 de l'Assemblée générale et le nombre élevé d'auteurs. Nous remercions encore toutes les délégations de leur soutien à cet

égard. Nous tenons à rappeler qu'au cours de la dernière session, nous avons décidé l'examen tous les deux ans de ce projet de résolution. Nous le soumettrons à l'examen de l'Assemblée à sa soixante-troisième session.

Le quatrième point porte sur les armes classiques, les armes légères et de petit calibre et la proposition d'un traité sur le commerce des armes. On entend souvent parler du danger que représente le commerce non réglementé des armes. Il y a plusieurs raisons à cela. Si l'absence de contrôle peut être attribuée à diverses raisons, elle peut néanmoins être mesurée en termes de pertes humaines. Le commerce irresponsable et insuffisamment réglementé des armes attise les conflits, les abus en matière de droits de l'homme et les violations flagrantes du droit humanitaire international, perpétuant ainsi des cycles de violence. La prolifération et l'utilisation excessive d'armes fragilisent des pays et des régions. La menace d'un conflit armé va à l'encontre du développement durable des populations en raison de son incidence négatives sur la productivité.

Depuis plus d'une décennie on reconnaît au niveau international la nécessité d'établir des normes négociées au niveau multilatéral afin qu'il y ait prévisibilité dans les transferts d'armes classiques et que ces transferts s'effectuent conformément aux principes du droit international. La République d'Argentine s'est engagée à définir des normes communes globales pour faciliter une compréhension collective des facteurs et des circonstances que les États doivent prendre en compte lorsqu'ils attribuent des autorisations de transferts d'armes classiques, le but étant d'éviter que ces transferts ne soient détournés vers des acteurs ou des utilisations non autorisés par le droit international en vigueur. Les Nations Unies sont le cadre idoine pour réaliser ces objectifs de manière transparente et ouverte, contribuant ainsi au renforcement du multilatéralisme en tant que voie la plus efficace pour une compréhension globale.

La résolution 61/89 de l'Assemblée générale, présentée par l'Argentine et six autres nations et adoptée à une immense majorité, et le nombre élevé de réponses adressées par des États Membres au Secrétaire général sur cette question, reflète la volonté d'une grande partie de la communauté internationale de continuer à renforcer les instruments de désarmement en vigueur. Nous nous acheminons vers un traité sur le commerce des armes et encourageons

tous les pays à contribuer, de façon constructive, à ce processus.

Je n'ai abordé que quelques-unes des questions qui seront examinées à la présente session. Nous sommes en effet convaincus que la Commission est le cadre approprié pour que s'instaure un dialogue ouvert et propice à une compréhension commune et nécessaire. Vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur l'entière coopération de ma délégation afin que cette session de la Commission soit aussi fructueuse que nous l'espérons.

Le Président : Les orateurs sont gênés par le bruit de fond désagréable qui règne dans cette salle. J'invite ceux qui semblent négocier, à respecter les délégations qui s'expriment.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et exprimons la conviction que votre direction commune et votre riche et vaste expérience contribueront, sans conteste, au succès de la session et donneront une dynamique nouvelle à nos efforts en matière de désarmement. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Duarte, qui vient d'être nommé aux fonctions de Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, et à lui souhaiter tout le succès dans sa tâche. Je félicite également l'ancienne Présidente, l'Ambassadrice Mona Juul, qui a fait un remarquable travail. Ma délégation remercie à nouveau l'équipe du Secrétariat qui a si bien organisé nos délibérations en Commission. Je m'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La présente session de la Première Commission se tient après trois semaines de débats au sein du groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire. Ma délégation appuie cette décision, bien qu'aucun débat n'ait eu lieu sur les propositions concrètes concernant les objectifs et l'ordre du jour de cette session extraordinaire présentées par le Mouvement des pays non alignés au cours des trois semaines de débats, qui

se sont achevées le 31 août 2007. Ma délégation est également disposée à débattre de toute autre proposition qui serait présentée par un État membre sur ce sujet.

Nous savons qu'aucun consensus n'a été réalisé s'agissant de l'ordre du jour et des objectifs d'une quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et la création éventuelle d'un comité préparatoire. Ma délégation est néanmoins convaincue que, par une discussion objective entre États membres, un consensus sera possible, que des objectifs communs et des terrains d'entente pourront voir le jour. Cela exigera la prise en compte des objectifs et de l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement dans un proche avenir et de la création d'un comité préparatoire. Dans le même ordre d'idées, ma délégation est convaincue que l'Assemblée générale continuera de se pencher résolument, à sa soixante-deuxième session, sur la création d'un comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, ainsi que sur l'éventuelle convocation du groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour ma délégation, la question du désarmement est cruciale s'agissant de la paix, de la sécurité et du développement à l'échelle mondiale et considère le désarmement général et complet comme la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales. La Tanzanie compte sur la Première Commission, instance fondamentale de l'Assemblée générale, pour traiter toutes les questions relatives au désarmement ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. La Tanzanie estime également que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement constituent les seules instances multilatérales de négociations et de délibérations au sein des Nations Unies. Les bonnes intentions, la volonté politique et l'esprit de souplesse sont nécessaires pour progresser dans l'examen des points à l'ordre du jour du désarmement.

Ma délégation a été témoin de l'échec de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2005, faute d'un accord sur une référence au multilatéralisme et à la non-prolifération dans le Document final issu du Sommet mondial de 2005 et en raison de l'incapacité à aboutir à un document final. Toutefois, ma délégation apprécie la modestie avec laquelle le cycle d'examen du TNP de

2010 a débuté cette année à Genève. Les États parties ont entamé des débats positifs, condition préalable au renforcement des futures conférences préparatoires et des conférences d'examen qui suivront. Ces progrès sont encourageants, nonobstant la persistance de vastes stocks d'armes nucléaires et d'une tendance croissante de la part de certains États Membres à se doter d'armes toujours plus meurtrières et perfectionnées. Ma délégation s'inquiète de la concurrence et du perfectionnement dont les arsenaux nucléaires de certains États dotés d'armes nucléaires font l'objet et des dangers toujours réels résultant de telles armes.

Tout en apportant son appui et son encouragement au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, ma délégation soutient les travaux de recherche et de production de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques entre pays en développement, d'une manière non sélective et non discriminatoire, dans le cadre des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du strict respect des treize mesures pratiques figurant dans le TNP.

Ma délégation a déploré l'échec désastreux de la Conférence d'examen des Nations Unies en 2006 sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La Tanzanie reste préoccupée par le transfert, la production, la circulation et le stockage illicites d'armes légères et de petit calibre dans différentes régions du monde, où elles se sont révélées être des armes de massacres collectifs dans des conflits violents et prolongés et des troubles civils de faible intensité. La Tanzanie est favorable à toute mesure, y compris un traité sur le commerce des armes, qui permettrait de renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, comme le prévoit le Programme des Nations Unies de 2001 sur cette question.

La Tanzanie appuie également le TNP et a fait la preuve de son engagement à cet égard en signant et ratifiant le Traité de Pelindaba, qui a porté création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. La Tanzanie a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et signé le Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de se conformer au Traité. La Tanzanie a signé ce protocole pour confirmer son attachement à la non-prolifération et son aversion pour les armes nucléaires. De même, la Tanzanie est préoccupée par les signes naissants de rivalité et de méfiance entre

grandes puissances nucléaires, qui rappellent la situation prévalant pendant la guerre froide. Nous appelons au rétablissement des mesures de confiance mises en place après la guerre froide. La Tanzanie appelle également les pays qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le régime du TNP afin de coopérer avec les États parties au renforcement de ce régime.

Pour terminer, j'aimerais rappeler le soutien de la Tanzanie à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que nous nous libérerions de la peur, tout en lançant un appel à la communauté internationale, à savoir que la sécurité n'est possible que si le monde se libère de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires et les armes chimiques et biologiques. La Première Commission, en cette soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, constitue l'instance la mieux à même de susciter entre les États Membres des Nations Unies la volonté politique collective et la confiance mutuelle nécessaires pour reléguer les armes nucléaires, et toutes les armes de destruction massive, dans les oubliettes de l'histoire.

M. Pokotylo (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Commission. Grâce à votre talent de diplomate, nos délibérations – j'en suis convaincu – seront couronnées de succès. Vous pouvez compter à cet égard sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation.

Le débat général qui s'est déroulé à la présente session de l'Assemblée générale a mis en relief d'importantes idées qui ont confirmé le rôle joué par les Nations Unies dans les affaires du monde. La tâche principale qui nous incombe est d'accroître l'efficacité de l'Organisation, de rassembler la communauté internationale face aux menaces nouvelles et anciennes et d'assurer la sécurité internationale. La communauté internationale continue d'être confrontée au risque de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Dans la nouvelle donne mondiale en matière de sécurité, le renforcement des normes et instruments juridiques nationaux et internationaux en matière de prévention de la prolifération des armes de destruction massive demeure une priorité essentielle. L'élaboration d'un concept large et global s'impose pour faire face efficacement aux risques liés à la prolifération des armes de destruction massive. La stratégie de sécurité européenne fournit en la matière une base adéquate pour un renforcement des efforts et la traduction de nos aspirations en mesures concrètes.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime général de non-prolifération, qui constitue la base essentielle pour la poursuite du désarmement nucléaire conformément à son article VI et un élément important dans la mise au point future des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous continuons d'œuvrer à l'adhésion universelle au TNP et appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité. Pour l'Ukraine, les accords de garanties globales, et leurs protocoles additionnels, représentent l'instrument de vérification dont dispose aujourd'hui l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le moyen essentiel pour les États parties de démontrer qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du TNP. Nous reconnaissons le droit inaliénable des parties au TNP s'agissant de la mise au point, de la recherche, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I et II du Traité. Toutefois, il est indispensable de maintenir un équilibre entre les droits et obligations envisagés dans le Traité. L'Ukraine reconnaît le rôle particulier joué par l'AIEA et appuie le renforcement de son efficacité. De même, le moment nous paraît venu d'établir des mécanismes analogues dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques.

Nous sommes également favorables au renforcement du rôle joué par le Conseil de sécurité en tant qu'arbitre en dernier ressort en matière de paix et de sécurité internationales afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées en cas de non-respect des obligations du TNP. L'Ukraine salue l'issue positive de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Nous espérons que le cycle actuel d'examen du TNP débouchera sur des résultats probants, ce qui permettra la mise en œuvre des mesures nécessaires et, par là, le renforcement de l'intégrité et de l'exécution du régime. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour informer les membres de la Commission de l'intention de S. E. l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko, Président en exercice de la deuxième session du Comité préparatoire, de tenir la semaine prochaine à New York, des consultations officieuses à composition non limitée avec toutes les délégations des États parties au TNP, afin de procéder à un échange de vues sur toute une série de questions relatives à la tenue à Genève, l'année prochaine, d'une session du Comité préparatoire. Nous invitons également les délégations

souhaitant participer à des réunions bilatérales avec le Président de la deuxième session du Comité préparatoire à prendre contact avec la délégation ukrainienne.

Je voudrais rappeler également l'importance cruciale que revêt l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Nous sommes convaincus que grâce à l'entrée en vigueur du TICEN, il sera possible de concrétiser le noble objectif d'un monde sûr, pacifique et exempt d'armes nucléaires. L'Ukraine, dont le rôle en matière de désarmement nucléaire peut servir d'exemple, demeure un des partisans les plus fermes et les plus résolus des instruments internationaux actuels dans ce domaine. Nous appelons tous les États, notamment ceux qui figurent à l'annexe 2 du Traité, à adhérer au TICEN, de façon inconditionnelle et sans délai. Il est indispensable que le bien-fondé des critères établis par le TICEN soit respecté. D'ici l'entrée en vigueur du Traité, le moratoire sur les essais nucléaires ou toute autre explosion nucléaire doit être maintenu. Nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de tout acte contraire au Traité et fasse à nouveau la preuve de leur ferme volonté de respecter les normes du TICEN et leurs engagements, dès l'entrée en vigueur du Traité.

L'Ukraine est très attachée aux approches régionales à l'égard du désarmement nucléaire. Les mesures de confiance, y compris la création de zones exemptes d'armes nucléaires, peuvent contribuer efficacement au désarmement. Nous nous félicitons de l'existence de zones exemptes d'armes nucléaires et demandons que soient créées des zones analogues en Asie du Sud. L'intention d'un État de suspendre l'exécution du Traité sur les forces armées classiques en Europe (FCE) est une source d'inquiétude pour l'Ukraine. Tout en réaffirmant le rôle fondamental que le Traité FCE continue à jouer en tant qu'un des documents multilatéraux les plus importants en matière de maîtrise des armements, nous le considérons comme un élément fondamental de la sécurité militaire présente et future, de la paix et de la stabilité en Europe et voudrions souligner notre attachement à la préservation du régime du Traité FCE. Il faut admettre cependant que le Traité FCE de 1990 ne correspond plus au nouveau contexte de sécurité en Europe.

Il appartient à la communauté internationale, et en particulier au pays membres du FCE, de réagir rapidement afin de surmonter une situation qui pourrait être source de nouvelles divisions en Europe. À cet

égard, nous saluons les efforts entrepris par les États-Unis pour engager, parallèlement avec l'OTAN et la Russie, un processus susceptible de réunir les conditions propices à la solution des problèmes actuels. L'Ukraine est disposée à participer, à tout moment, à ces efforts.

Nous tenons à souligner la nécessité de renforcer les mesures destinées à empêcher la prolifération non maîtrisée d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, notamment par transport aérien. L'Ukraine a toujours appuyé les efforts déployés au sein du système des Nations Unies et au niveau régional pour traiter de la question des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Fervente partisane de mesures pratiques au niveau national pour assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action des Nations Unies et du document établi par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les armes légères et de petit calibre, l'Ukraine attache une importance particulière à la destruction des stocks existants de telles armes et de leurs munitions.

Le Traité sur l'interdiction des mines constitue un autre instrument important en matière de désarmement et de droit humanitaire. L'Ukraine attache beaucoup d'importance à la mise en œuvre appropriée du Traité, ce qui inclut le déminage, l'assistance aux victimes et la destruction des stocks. Il est évident que sans un renforcement de la coopération internationale, il sera très difficile d'atteindre l'objectif central du Traité. L'Ukraine est prête à redoubler d'efforts, avec ses partenaires, afin d'assurer, en temps opportun et de manière appropriée, l'application des obligations énoncées dans le Traité.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, avec son amendement et ses cinq Protocoles, l'Ukraine est pleinement attachée au respect scrupuleux de ces instruments.

Mon pays juge également indispensable de renforcer l'efficacité de la Convention susmentionnée et de ses Protocoles, actuellement mis en œuvre, car il s'agit d'instruments importants destinés à réduire les conséquences négatives, pour les combattants et les civils, des guerres classiques et de leur contrecoup.

La Convention offre une base appropriée pour l'adoption de mesures internationales sur des problèmes majeurs liés à l'utilisation des armes

classiques présentes et futures. Concernant un éventuel élargissement de la portée de la Convention afin d'inclure d'autres types d'armes classiques, nous rappelons qu'il importe de prendre en considération les positions de toutes les parties à la Convention, avant que soit prise une décision définitive. En même temps, nous sommes convaincus que l'efficacité de nouvelles mesures contraignantes ne sera garantie que si ces mesures sont universellement appliquées et axées sur une coopération internationale fructueuse.

S'agissant de la question d'une réglementation du commerce mondial des armes classiques, l'Ukraine appuie l'initiative relative à un traité international sur le commerce des armes, qui deviendrait un instrument global pour l'établissement de normes communes dans ce domaine et la prévention de la prolifération des armes classiques. En même temps, l'introduction de nouvelles règles ne devrait pas faire obstacle aux besoins de légitime défense des États participants.

Au moment où nous célébrons le dixième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques, nous exprimons le regret qu'elle n'ait pu se doter d'un statut universel. Nous sommes convaincus que la pleine réalisation des objectifs de la Convention, à savoir assurer l'élimination complète d'un type d'armes de destruction massive, n'est possible que si tous les États se joignent à la Convention. Pour sa part, l'Ukraine, avec d'autres parties concernées à la Convention et avec le soutien de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, serait disposée à accueillir une conférence internationale consacrée aux questions relatives à l'adhésion à la Convention des États qui n'en font pas encore partie.

Pour terminer, j'aimerais souligner combien il est urgent que soient renforcés les efforts faits au niveau international pour faire avancer le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, aux Nations Unies et dans d'autres instances, dans l'intérêt des générations futures.

M. Kpotsra (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais, avant toute chose, exprimer à vous-même et aux autres membres du Bureau, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer de la pleine coopération de la délégation togolaise dans l'accomplissement de la mission qui vous est confiée. J'aimerais également remercier l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, pour les observations

préliminaires qu'il nous a présentées à l'ouverture du débat général de la Commission. Je lui souhaite tout le succès possible dans la réalisation du mandat dont l'Assemblée générale a investi le Secrétaire général aux termes de la résolution 61/257 du 15 mars 2007.

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais souligner que ma délégation s'associe à l'intervention que fera plus tard le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des État d'Afrique.

Il ressort des principaux rapports dont la Première Commission est saisie que le contexte mondial actuel comporte encore de pesantes menaces que les efforts jusqu'ici menés par la communauté internationale n'ont pu dissiper. En effet, la prolifération des armes de destruction massive continue de demeurer potentiellement la menace la plus importante pour la sécurité dans le monde. Certes, les régimes prévus par les accords internationaux et les arrangements de contrôle des exportations ont permis, dans une large mesure, de ralentir la prolifération de ces armes ainsi que de leurs vecteurs. Mais, depuis quelques années, le monde semble être entré dans une ère nouvelle, plus précaire, où s'accroissent les risques d'accélération de la course aux armes de destruction massive.

De même, la convoitise que suscitent les armes biologiques et chimiques au sein d'organisations criminelles ou terroristes constitue une préoccupation majeure, comme le montre l'actualité politique et diplomatique. Par ailleurs, les problèmes liés aux conflits régionaux, que ce soit en Afrique ou au Moyen-Orient, accentuent le phénomène de la prolifération des armes légères et celui de la criminalité transnationale organisée, détruisent les infrastructures sociales et physiques, entraînant ainsi la déliquescence des États. Face à une telle situation, il importe que la communauté internationale se décide à faire plus résolument face aux menaces à la paix et à la sécurité et aux problèmes récurrents.

À ce sujet, une lueur d'espoir semble se profiler à l'horizon. En effet, la Conférence des Nations Unies sur le désarmement est parvenue cette année, à intensifier ses travaux dans le but de mettre un terme à des désaccords de longue date sur les questions à traiter en priorité. Ainsi que le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, si les progrès, qui paraissent imminents, venaient à se concrétiser, les États Membres pourront reprendre les négociations et

parvenir à la conclusion notamment d'un Traité interdisant les matières fissiles. Dans le même ordre d'idées, il est fort souhaitable que les travaux préliminaires engagés par l'Assemblée générale en 2006 en vue de la négociation d'un Traité sur le commerce des armes légères puissent aboutir, durant la présente session de l'Assemblée générale, à l'ouverture de négociations directes pour parvenir à un tel accord.

Par ailleurs, il y a lieu de s'attendre à ce que le Bureau des affaires de désarmement, nouvellement créé à l'initiative du Secrétaire général, arrive à stimuler davantage les efforts de la communauté internationale en vue de la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international effectif, que nous continuons de considérer comme un objectif hautement prioritaire.

Ce semblant d'optimisme ne devrait cependant pas faire perdre de vue que le renforcement de la sécurité et la promotion du désarmement reposent avant tout sur la confiance réciproque entre les États et la participation, de bonne foi, de ceux-ci aux accords et traités auxquels ils sont parties. Ils reposent également sur le renforcement des mesures de confiance aux échelons sous-régional et régional.

Pour ce qui est de la confiance réciproque, les avancées notables opérées le 3 octobre dernier à Pékin, à l'issue des pourparlers à Six sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, sont à saluer. À ce sujet, il y a lieu d'inviter instamment les parties concernées à poursuivre les efforts engagés afin que le dénouement de la question du nucléaire nord-coréen intervienne rapidement et serve d'exemple dans d'autres parties du monde.

En ce qui concerne le programme nucléaire de la République islamique d'Iran, ainsi que le chef de la délégation togolaise l'a réaffirmé, le 27 septembre dernier, lors du débat général, il importe que toutes les parties concernées recherchent les voies et moyens les plus appropriés pour parvenir à un accord qui emporte l'adhésion de tous, y compris celle de l'Iran.

D'une manière plus générale, pour assurer une avancée effective vers le désarmement nucléaire, il est impératif que l'objectif de l'universalité des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) soit atteint et que soit mis fin au non-respect des traités en vigueur, tel qu'observé ça et là. Ceci requiert aussi de la part des États Membres qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire afin d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction

complète des essais nucléaires. À cet égard, un appel pressant devrait être lancé aux grandes puissances, qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'elles s'engagent résolument à devenir parties à cet instrument. Mon pays croit tout aussi fermement que, dans le cadre du renforcement des normes multilatérales régissant le désarmement et la réglementation des armements, les grandes puissances devraient continuer de jouer, davantage qu'elles ne le font actuellement, un rôle déterminant non seulement dans le cadre des négociations relatives à ces questions, mais surtout pour ce qui est de la réduction des sommes faramineuses englouties dans la course aux armements.

Comme nous le savons, contrairement à la menace massive et visible qui caractérisait la période de la guerre froide, aucune des nouvelles menaces n'est purement militaire et ne peut être contrée par des moyens exclusivement militaires. Ceci implique qu'à chacune des menaces, il faut opposer une combinaison de moyens d'action. Ainsi, pour faire face au terrorisme par exemple, il faut parfois combiner le recours au renseignement à des moyens politiques, judiciaires, militaires et autres, moyens que les petits États n'ont pas toujours en leur possession. C'est pourquoi, l'action que mènent certains de nos États contre le terrorisme devrait être fortement soutenue par la communauté internationale pour être efficace. À cet égard, mon pays salue les initiatives heureuses prises par certains pays nantis pour renforcer le dispositif de prévention et de lutte dont disposent les pays en développement.

De même, les ravages que causent les armes légères et de petit calibre, notamment en Afrique, et la criminalité transfrontière dont elles constituent souvent le vecteur essentiel, devraient inciter à renforcer les mécanismes existants et à créer de nouveaux dispositifs pour juguler ces fléaux. Nous pensons ainsi que les initiatives régionales, telle que celle qui a abouti à l'adoption par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'une Convention sur les armes légères, méritent d'être encouragées et soutenues entièrement.

La délégation togolaise est en outre d'avis que, dans le cadre du renforcement des mesures de confiance aux échelons sous-régional et régional, il est important qu'une attention particulière soit accordée aux trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, en Amérique Latine et en Afrique. Depuis plus de 10 ans, à chaque session de l'Assemblée générale, mon pays,

qui abrite le Centre régional basé en Afrique, n'a de cesse d'attirer l'attention sur la nécessité de revitaliser cette institution afin de lui permettre d'accomplir convenablement son mandat.

Nous espérons que la présente session de l'Assemblée générale sera l'occasion pour les États Membres de dépasser le statu quo qui consiste à reconduire la même résolution relative au Centre régional sans songer à y introduire des dispositions plus hardies et plus consistantes de nature à redynamiser réellement l'institution et à en changer, un tant soit peu, le sort. Pour parvenir à cette fin, il importe de traduire en faits concrets les recommandations du mécanisme consultatif que l'Assemblée générale a créé en vertu de la résolution 60/86. Cela suppose l'adoption, au sein de notre Commission, d'une résolution qui prévoit, contrairement à la situation présente qui veut que seul le Directeur du Centre régional relève du budget ordinaire de l'Organisation et que les frais de fonctionnement soient couverts par des contributions volontaires, un nouveau type d'encadrement plus cohérent et plus audacieux à même de susciter l'intérêt des bailleurs de fonds. C'est à cette tâche que ma délégation entend s'atteler lors de cette session. Elle souhaite vivement que tous les États Membres, en particulier les plus grands, veuillent bien s'y associer.

Le Président : Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse, j'attire l'attention de la Commission sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale relative à la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale. Elle prévoit que «le nombre des interventions dans l'exercice du droit de réponse pour une délégation, à une séance donnée, doit être limité à deux par point de l'ordre du jour», et que «la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour, à une séance donnée, doit être limitée à 10 minutes et celle de la deuxième intervention à cinq minutes » (par. 9 et 10).

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation a écouté très attentivement les déclarations faites par un certain nombre de délégations, en particulier en ce qui concerne la question nucléaire sur la péninsule coréenne. Presque toutes les délégations ont évoqué la question nucléaire coréenne en des termes qui sont un encouragement à l'égard de

l'évolution positive de la situation actuelle. Toutefois, à mon grand regret, les délégations du Portugal et du Japon se sont exprimées en des termes différents. La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement les déclarations faites par les délégations du Portugal et du Japon à propos de la question nucléaire sur la péninsule coréenne, car leurs allégations pourraient inverser la situation positive actuelle, qui s'oriente vers un règlement pacifique négocié.

L'essai nucléaire que nous avons effectué avec succès le 9 octobre 2006, il y a précisément un an, est un événement qui ne doit susciter ni la crainte ni la condamnation, comme l'ont exprimé ces deux délégations. Cet essai constitue un acte résolu de légitime défense destiné à contrecarrer les tentatives toujours croissantes des États-Unis pour étouffer la République populaire démocratique de Corée, y compris leur menace nucléaire. Notre dissuasion ne constitue donc pas un danger, elle contribue à maintenir la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et à proximité. La situation qui prévaut actuellement en est le reflet. Le Japon bénéficie, lui aussi, de cette situation positive.

La République populaire démocratique de Corée recherche une solution pacifique et négociée de la question nucléaire depuis qu'elle est apparue en 2002, et sa position n'a pas changé. La dénucléarisation de la péninsule coréenne est l'objectif ultime. Ce principe a été réaffirmé lors des pourparlers à Six et du Sommet historique Nord-Sud. Une péninsule coréenne dénucléarisée verra le jour lorsque les États-Unis renonceront à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et le démontreront par leurs actes. Les pourparlers à Six s'orientent dans ce sens sur la base du principe de l'efficacité. En tant qu'une des six parties, le Japon devrait contribuer au progrès dans les pourparlers à Six plutôt que créer des obstacles et d'altérer ce climat positif, s'il est vraiment en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. C'est le conseil sincère que j'adresse à la délégation japonaise, ainsi qu'à son voisin.

M. Tarui (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration que vient de faire le représentant de la République populaire démocratique de Corée. La déclaration que j'ai faite hier à propos des programmes d'essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée n'était pas une critique à l'adresse de la République populaire

démocratique de Corée, mais plutôt un encouragement eu égard à la tendance très positive qui caractérise l'atmosphère que nous connaissons aujourd'hui.

Je répète ce que j'ai dit dans mon intervention, à savoir que tout en saluant les progrès récents réalisés dans les pourparlers à Six, nous exhortons fermement la République populaire démocratique de Corée à se conformer pleinement aux dispositions de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité. J'ai dit également que nous demandions instamment à la République populaire démocratique de Corée de prendre des mesures concrètes conformément à la deuxième série de mesures récemment adoptées en vue de l'application de la Déclaration conjointe et d'avancer résolument vers la mise en œuvre intégrale de la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005.

Il ne s'agissait que d'une description de l'historique de ces discussions. Il ne s'agissait pas d'une critique à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, mais d'un encouragement à davantage de progrès dans les pourparlers à Six, dans une direction plus constructive. Les critiques de la République populaire démocratique à l'encontre du Japon me paraissent sans fondement.

Le Président : Je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale sera close aujourd'hui, à 18 heures.

La parole est au Secrétaire de la Commission.

M. Sareva (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétariat, je tiens à

souligner un point relatif aux projets de résolution et de décision. Concernant la présentation de projets de résolution pour examen par la Première Commission et de leurs éventuelles incidences financières, j'attire l'attention des délégations sur les directives du Bureau, c'est-à-dire vous, les États Membres, contenues dans son premier rapport à l'Assemblée générale, document A/62/250. Dans ce rapport, le Bureau rappelle la résolution 43/248 B, sur les procédures relatives aux questions administratives et budgétaires, en réaffirmant en particulier que la Cinquième Commission est la grande commission appropriée de l'Assemblée générale chargée de la responsabilité des questions administratives et budgétaires et réaffirmant le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le paragraphe 41 du rapport se lit comme suit :

« Le Bureau appelle en outre l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport concernant l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles », ainsi que sur le rapport dans lequel le Comité souligne qu'il incombe au Secrétariat d'indiquer à l'Assemblée générale de manière complète et précise si les ressources sont suffisantes pour mettre en œuvre une nouvelle activité. »

En conséquence, le Secrétariat suggère que l'on évite d'utiliser cette phrase dans les projets de résolution ou de décision de la Première Commission.

La séance est levée à 12 h 55.